
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2022

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Jacques VINCE – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Laura GANDOLFI – Mme Aurélie LOIRE – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Maxime JOURDAN – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane COLSON – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Maryse ARTHAUD – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Virginie DEMARS – M. Paul CAMPY – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Agathe FORT – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – M. Loïc CHABRIER – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – M. Olivier GLUCK – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Zemorda KHELIFI – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – Mme Sylvie DONATI – M. Sébastien CHATAING – Mme Marwa ABDELLI – Mme Sabrina BENHAIM – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – Mme Muriel BETEND – Mme Katia DUBOUCHET

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Alain BRISSARD – (pouvoir à M. Maxime JOURDAN)

Mme Christina MARTINEAU – (pouvoir à Mme Sylvie DONATI)

M. Yann CROMBECQUE – (pouvoir à M. Antoine PELCÉ)

M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – (pouvoir à Mme Melouka HADJ MIMOUNE)

M. Stéphane FRIOUX – (pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT)

M. Antoine COLLIAT – (pouvoir à Mme Aurélie LOIRE)

M. Prosper KABALO – (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Mahrez BENHADJ – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous. Bienvenue à ce Conseil municipal du 15 décembre 2022.

Vous le savez, c'est quasiment une tradition, nous commençons toujours ces Conseils par un petit air d'orgue. Ce soir, M. LAMANTIA nous fait découvrir un morceau parfaitement adapté à un Noël laïc, puisqu'il s'agit de *Le Petit Sapin* d'Anne Sylvestre. Monsieur LAMANTIA, à vous la musique.

(Une musique est jouée à l'orgue.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LAMANTIA, de nous faire découvrir un titre d'Anne Sylvestre. Je ne vais pas demander à Jacques VINCE qui, visiblement, connaît par cœur les paroles, de nous le chanter, mais je me permets de lire la dernière strophe des paroles : *« C'était un petit sapin, pique, pique, pique. C'était un petit sapin, pique, pique bien. [...] Si l'histoire finit bien, c'est qu'à propos de feuilles, on peut encore, c'est certain, accepter son voisin. On pourrait aussi l'aimer, à condition qu'on veuille penser qu'on est tous plantés dans la même forêt. »*.

Merci, Monsieur LAMANTIA, rendez-vous jeudi 22 décembre pour le dernier concert d'orgue dans le cadre de Capitale française de la culture. Vous nous avez proposé une année exceptionnelle. Je ne suis pas sûr que l'on vous soumette au même rythme l'année prochaine, ne serait-ce que pour préserver votre santé, mais encore merci d'avoir participé à cet effort.

Je salue bien sûr l'ensemble des membres du Conseil municipal. Je salue également le public, tout particulièrement les élèves de Sciences Po et de l'ENS, puisque Simon MOVERMANN m'a indiqué qu'ils étaient présents dans la salle. Je les ai vus sourire à l'introduction de l'orgue. Sachez que c'est un orgue républicain, l'un des deux seuls qui fonctionne encore dans notre pays et qui rythme l'ensemble des cérémonies, notamment de mariages, dans cette ville.

Bienvenue à chacune et chacun d'entre vous pour ce dernier Conseil municipal de l'année 2022. En ce qui concerne 2023, j'aurai l'occasion d'évoquer les projets qui sont devant nous, notamment lors des vœux à la population qui auront lieu le 12 janvier prochain à la salle Raphaël de Barros. Ce sera bien sûr un moment festif, comme nous savons le faire à Villeurbanne. Cette année, nous avons fait le choix de l'ouvrir à toutes et tous.

Il n'y aura donc pas d'invitation particulière, mais une invitation large à l'ensemble des Villeurbannaises et Villeurbannais qui souhaitent y participer. Vous êtes bien sûr conviés chaleureusement à participer à ce moment si particulier, y compris pour notre Conseil municipal, puisque ce sera la première fois que nous présenterons nos vœux à la population, ayant été empêchés pour cause de Covid les deux années précédentes.

Je veux également commencer par une bonne nouvelle pour notre ville, puisque nous avons appris hier que le territoire de Villeurbanne Les Brosses avait été retenu pour intégrer l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Nous sommes, après Paris, la deuxième ville à avoir deux territoires d'expérimentation « Territoires zéro chômeur ». Je remercie l'ensemble des services de la Ville qui s'est mobilisé, les élus, en particulier Mathieu GARABEDIAN, Paul CAMPY, Caroline ROGER-SEPPI et tous les autres, pour que nous obtenions ce deuxième quartier.

Cela a été obtenu, si je peux m'exprimer ainsi, de haute lutte, parce que l'association parisienne était inquiète que l'on déleste – délester est un terme à la mode actuellement – notre investissement sur Saint-Jean au profit des Brosses. Nous leur avons assuré que nous aurions la même motivation pour les deux quartiers. Je remercie également la Métropole avec ses élus qui se sont particulièrement mobilisés à nos côtés pour obtenir ce deuxième territoire zéro chômeur, nul doute que la première adjointe qui est assise à ma droite en est également satisfaite, puisqu'elle avait initié la première expérimentation à Saint-Jean.

L'autre bonne nouvelle de la semaine est bien sûr la victoire de l'équipe de France hier en demi-finale de la Coupe du monde. Je tiens à saluer la qualité de jeu des deux équipes et le fait que cette soirée, en ce qui concerne les supporters de ces deux équipes, se soit bien passée. En revanche, je ne peux pas, ce soir, faire l'impasse sur les actes de violence de l'extrême droite qui ont entaché la soirée à Lyon et dans d'autres villes de France : Paris, Montpellier et Nice.

On ne doit jamais le tolérer, ni s'en satisfaire. Cela reste intolérable. Nous devons réagir et nous ne devons absolument pas banaliser ce genre d'événements. Ce n'est pas simplement un accident qui vient gâcher la fête, c'est une attaque en règle contre notre république et ce qu'elle représente. C'est une vision du monde que ces gens cherchent à exprimer, batte de baseball à la main. Nous ne nous y résolvons pas.

À Lyon, des groupuscules d'extrême droite ont décidé de ratisser les rues, armés, criant des slogans racistes, prêts à en découdre et allant jusqu'à blesser des policiers. Plus de 50 personnes, semble-t-il, se sont senties légitimes à faire cela. Je crois que nous partageons tous ici qu'il n'y a aucune ambiguïté, ni aucune place pour le doute lorsqu'il s'agit de protéger nos concitoyens du racisme et de la haine d'individus qui rejettent en bloc toutes les valeurs de fraternité de la République française et de ses citoyens, dont nous sommes les représentants.

Faut-il le redire ? Certainement. La France ne reconnaît que des citoyens égaux entre eux, c'est ce qui fait notre honneur et notre fierté. Ce soir, je veux dire à nos voisins lyonnais dans ce combat contre l'extrême droite et sa violence que Villeurbanne sera toujours à leurs côtés, comme l'a d'ailleurs été l'ensemble des groupes politiques.

J'aurais aimé avoir cette expression, comme tous les groupes politiques de cette assemblée, mais hélas, à la Métropole, un groupe n'a pas pris part au vote lors du vœu présenté concernant la fermeture de deux lieux qui sont des bastions de l'extrême droite. Ici, l'ensemble des groupes concernés, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, s'est associé à ce vœu et l'a voté. Je crois que cela peut nous rassembler ce soir.

Pour continuer avec les sujets d'actualité, ce Conseil municipal est finalement celui qui vient à la veille de la fin de notre année Capitale française de la culture, même si nous voulions que la fête se prolonge le plus tard possible avec le spectacle Vitale. N'ayez pas d'inquiétude, il n'y aura pas de répétition générale ce soir du spectacle, sinon cela nous empêcherait de vaquer aux travaux de ce Conseil. En revanche, il sera joué demain soir à partir de 18 heures, et ce, jusqu'au 31 décembre pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de découvrir ce magnifique moment qui retrace l'année exceptionnelle que nous avons vécue.

Nous avons déjà eu l'occasion de dresser ensemble de premiers bilans de cette année historique pour notre ville. Si je n'avais que deux choses à retenir, ce serait à la fois la fierté qu'ont exprimée les Villeurbannaises et les Villeurbannais chaque fois qu'on leur parlait de ce label de Capitale française de la culture, la fierté d'appartenir à ce territoire, mais surtout de partager notre histoire et la vitalité culturelle avec l'ensemble des habitants de la métropole.

Vous le savez très bien, nous ne pourrions pas reproduire chaque année cette année Capitale, les conditions financières ne le permettraient pas. Je crois également que la charge de travail exceptionnelle générée pourrait nous amener à devoir renoncer à d'autres projets si nous le renouvelions. L'adjoint en charge de la culture, Stéphane FRIOUX, notamment, que je remercie encore une fois de nous avoir embarqués dans cette aventure, a trouvé les moyens de faire perdurer l'esprit qui a parcouru toute l'année 2022 dans notre politique culturelle.

Les périodes de fin d'année sont souvent des moments de joie, de retrouvailles et de trêves avec la famille et les proches. Sans vouloir gâcher la fête, il me semble important de redire que tout le monde n'a pas cette chance. L'engagement politique est bien souvent, pour bon nombre d'entre nous, déclenché par le refus de toutes les injustices. Pour autant, ces injustices continuent de nous heurter encore plus brutalement dans les périodes de fêtes. Dans notre pays, 4,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. L'Observatoire des inégalités note dans son dernier rapport : « *Cela fait déjà 35 ans que la pauvreté ne baisse plus* ». Dans la métropole de Lyon, on estime qu'il y a 290 enfants sans domicile fixe, sans foyer, au sens le plus élémentaire du terme. La fondation Abbé Pierre dénombre 300 000 personnes sans domicile fixe en France, autant de personnes dont la condition doit continuer de nous révolter.

Je crois que le plus grand danger pour la cohésion d'une société est peut-être de s'habituer aux injustices. Il est sans doute tentant pour notre confort de considérer que l'injustice de son voisin fait partie du quotidien et qu'elle est simplement le résultat des aléas de la vraie vie. Je crois que faire de la politique, c'est refuser ces évidences. C'est changer la vie envers et contre tout, même s'il faut passer par quelques batailles contre des moulins à vent ou des chemins escarpés. Notre premier combat consiste à combattre cette impuissance politique généralisée.

Tout nous pousse pourtant parfois à baisser les bras. Nous nous sentons désarmés. Pourtant, nous devons toujours remettre l'ouvrage sur le métier et poursuivre inlassablement ces combats. C'est ce même sentiment d'impuissance qui nous frappe lorsque l'on pense aux injustices que créent les jeux complexes de géopolitique, ceux-là mêmes qui poussent des centaines de milliers de personnes chaque année à fuir leur foyer, en tentant de traverser par tous les moyens la Méditerranée.

Cette même injustice, ce même risque d'oubli affecte également les otages français qui vont passer des fêtes loin des leurs pour des raisons totalement injustifiables. Je pense notamment au journaliste Olivier DUBOIS, enlevé au Mali par la principale alliance djihadiste au Sahel, liée à Al-Qaïda, le 8 avril 2021. Il est le seul otage français non retenu par un état dans le monde. Cette année encore, il risque de ne pas passer les fêtes de fin d'année avec les siens. Le gouvernement de l'Iran détient également des personnes, dont sept Français binationaux franco-iraniens, dans des conditions inacceptables, sans

aucun contact autorisé avec leur famille notamment et pour des motifs qui paraissent au mieux fallacieux.

Bien sûr, parler de cela ce soir n'aura que peu d'effets sur les conditions de détention de ces personnes, ni aucun effet immédiat sur les fléaux que sont la pauvreté et la guerre. Notre parole ne sera même pas entendue par celles et ceux qui souffrent de ces injustices, mais je crois que nous devons contribuer à dire leur nom, partager leur histoire et contribuer activement à ce qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. C'est une affaire de dignité et d'humanisme.

Sur ces mots, je propose que nous procédions à l'ordre du jour de ce Conseil municipal pour l'année 2022 qui sera le dernier de cette année. Il est réuni aujourd'hui en présentiel avec le public. Il est retransmis en direct sur le site Internet de la Ville. J'ai vu beaucoup d'élus qui s'appêtent à prendre la parole et disent : où sont les petits compteurs pour le temps de parole ? N'ayez pas d'inquiétude, ils seront intégrés à l'image.

En plus d'avoir le maire qui peut les regarder, le public qui suit sur les réseaux pourra également le voir et comprendra que je vous rappelle parfois à l'ordre sur le temps de parole que vous aurez utilisé. Ce sera donc affiché immédiatement. Cela apparaît en haut à droite, pour l'instant en blanc, mais en rouge lorsque le temps sera imparti.

Je voudrais d'abord désigner notre secrétaire de séance en la personne de Marwa ABDELLI. *(Non.)* Je crois que dans l'ordre d'ancienneté par âge, c'est M. GARABEDIAN qui sera nommé secrétaire de séance.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Avant de commencer l'ordre du jour de ce Conseil, nous allons procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du lundi 14 novembre 2022. Y a-t-il des remarques ? *(Pas de remarque.)*

Je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Vous avez par ailleurs une communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'était accordée par le Conseil municipal du 4 juillet 2020. Est-ce qu'il y a des remarques ? *(Pas de remarque.)*

Nous pouvons entrer dans l'ordre du jour qui commence par une première communication sur les projets lauréats du Budget participatif organisés par la Ville de Villeurbanne. M. JOURDAN va le rapporter.

Permettez-moi, en introduction, de me féliciter de l'évolution en tout cas des indicateurs quantitatifs. Pour la première édition, nous avons 39 projets et nous en avons 55 cette année. Pour la première édition, nous avons 2 358 votants, contre 3 445 cette année. Il y a au moins un engouement sur le nombre de projets et de personnes qui y participent. C'est un premier indicateur positif. Nous ne devons pas nous en satisfaire, puisque ce n'est pas simplement la question des chiffres qui nous importe, mais la qualité des projets et notre capacité à les mettre en œuvre sur le territoire. À ce propos, je vais laisser M. JOURDAN nous en dire un mot.

1 - PROJETS LAUREATS DU BUDGET PARTICIPATIF : ETAT D'AVANCEMENT DES LAUREATS 2021 ET ANNONCE DES LAUREATS 2022 - M. Maxime JOURDAN

M. JOURDAN.- Pour présenter ce projet, je vais commencer par faire un point sur le Budget participatif 2021 pour vous informer que tous les projets élus lors du premier Budget participatif sont lancés. Ils devraient tous être finalisés fin 2023, ce qui respecte les 18 à 24 mois que nous nous étions fixés. Comme exemple, on peut voir le projet « Colorons notre ville » qui a atterri sur le secteur du Totem. Nous avons vu plus de 200 potelets peints dans les mêmes types de coloris que le Totem. Ce projet a été réalisé par un prestataire, mais également une vingtaine d'habitants mobilisés autour de la personne qui avait porté le projet.

Un autre projet un peu emblématique de ce premier Budget participatif était le projet de nichoirs à chauves-souris. Toujours en lien avec la personne ayant porté le projet, il a été légèrement modifié afin de mieux remplir sa fonction. De fait, à la place de nichoirs seulement à chauve-souris, nous avons installé 100 nichoirs pour des mésanges qui permettent de s'attaquer aux moustiques tigres, ainsi qu'aux chenilles processionnaires, et 40 nichoirs à chauves-souris sont en cours d'installation. Territorialement, ils sont dans 15 parcs et 10 groupes scolaires de la ville.

Nous en venons aux projets 2022. L'enveloppe a été portée à 1 200 000 €. Nous avons ouvert la possibilité aux jeunes de participer à partir de septembre dans un cadre pédagogique. 300 projets environ ont été soumis par les habitants. Suite à une commission citoyenne, cela a été porté à 75 projets instruits par les services de la Ville. 59 projets ont été proposés au vote par les habitants. Comme le disait M. le Maire, un peu plus de 3 400 votes ont été comptabilisés. Pour information, un tiers en vote papier et deux tiers en vote numérique.

Je vais vous faire une présentation des projets retenus que nous avons classés en trois catégories. L'une des modifications de cette année est la coordination par l'Assemblée citoyenne du Budget participatif, ce qui a entraîné un premier changement qui est le choix de deux projets coup de cœur par l'Assemblée citoyenne et les conseils des quartiers.

Ils avaient, pour cela, une enveloppe de 200 000 € et pouvaient financer jusqu'à cinq projets. Ils ont choisi de retenir les quatre projets suivants : le projet des « Cousettes des écoles », tiers-lieu solidaire entre exilés et habitants de Villeurbanne ; le projet « Boire, se laver... un accès à l'eau pour tous » ; le projet « Villeurbanne, ville du basket ! ».

L'autre modification est que nous avons fait particulièrement attention à la territorialisation des projets. Ainsi, lors du dépouillement, nous avons fait remonter le premier projet de chaque quartier afin que tous les quartiers puissent bénéficier du Budget participatif. Cela a pour effet de financer les projets « Pépinière de demain, plantons des arbres pour le futur », un espace de jeu inclusif au Tonkin, « La forêt des Alytes : un réservoir écologique au sein de la ZAC des Maisons-Neuves », la construction d'un four communal au quartier des Brosses, une traboule verte pour Grandclément et une fresque participative, symbole du renouveau à Saint-Jean.

Une troisième catégorie de projets a obtenu le plus de votes, une fois que l'on eût fait remonter. Nous avons dépouillé jusqu'à épuisement du Budget de 1 200 000 €. Cela donne plusieurs projets : un *repair* café pour se retrouver, réparer et partager ; des jeux pour les enfants ; des boîtes à livres ; des jardins partagés ; aménager un lieu agréable et accueillant au cœur des Gratte-Ciel ; des frigos solidaires en libre accès ; Papy Mamy Happy ; une application pour dédier du temps aux aînés ; des espaces-refuges pour accueillir et protéger les insectes, oiseaux et petites faunes ; des stations de réparation de vélos en libre accès ; créer des abris à vélos sécurisés ; Civitano, un café de quartier créateur de liens et lieu d'échanges de services ; les distributeurs d'histoires ; un nouvel espace de création artistique : Hangar Computer Club ; des vélos-cargos à louer à petits prix.

Cela fait un total de 21 projets. Parmi ces 21 projets, on peut voir où ils se déclinent dans la ville. Ils couvrent une grande partie du territoire villeurbannais. On peut ajouter les 9 projets territorialisés l'année dernière pour couvrir encore mieux. En ajoutant les autres projets qui étaient à l'origine non territorialisés que l'on a fait atterrir sur le territoire, on voit une très bonne couverture de notre territoire villeurbannais.

Je vous rappelle que l'objectif est de mettre en place ces projets dans les 18 à 24 mois. Les services de la Ville prendront contact très rapidement avec les porteurs de projets pour les mettre en place.

M. LE MAIRE.- J'ai trois demandes d'intervention. La première est une intervention conjointe entre le groupe Communiste et Républicain, Cercle radical et place publique et Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. C'est Mme MASTROLORITO.

Mme MASTROLORITO.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce Budget participatif est certes le deuxième du mandat, mais il constitue la première édition dont les règles et le déroulement ont été imaginés par l'Assemblée citoyenne et dont le montant dépasse le million d'euros, soit le double de ce qui était proposé l'an dernier. Dans un souci d'équité entre les différents quartiers de Villeurbanne, cela a permis de mieux répartir les projets sur le plan géographique et de pallier les différents biais que revêt la participation citoyenne.

D'un constat lucide sur les inégalités, l'Assemblée citoyenne a su en tirer une solution pragmatique qui garantit à chaque quartier de profiter d'un projet. C'est un travail mené de concert avec les conseils de quartier dont la mobilisation et l'expertise étaient incontournables.

Dès 7 ans, sans condition de nationalité ou de formalité administrative, toute personne ayant une attache avec Villeurbanne a pu voter soit en ligne, soit dans des bureaux de vote physiques. En tant qu'élus, nous sommes particulièrement sensibles à cette réappropriation innovante de l'acte de vote qui participe, nous l'espérons, à son réenchantement. Le nombre de votants parle de lui-même : plus 3 400 votants, soit 1 000 de plus que l'édition précédente.

Au-delà de donner le choix entre plusieurs projets, le Budget participatif joue un effet stimulant pour les habitantes et les habitants, les associations et les collectifs. Près de 300 projets ont été proposés. Malgré leur qualité, tous n'ont pas pu concourir pour des

raisons de recevabilité. Le jury citoyen a eu la lourde tâche de réduire le catalogue soumis au vote du public.

Conscients de l'immense travail accompli, nos groupes souhaitent encourager les porteurs de projets déçus à candidater avec la même ferveur l'année prochaine. Félicitations aux lauréats de cette deuxième édition, dont nous soutiendrons la concrétisation des projets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne insoumise ensemble ! Mme Aurore GORRIQUER qui a la parole.

Mme GORRIQUER.- Merci, Monsieur le Maire. Chers Villeurbannais et chères Villeurbannaises, le Budget participatif 2022 s'achève et nous annonçons aujourd'hui les lauréats. Notre groupe et moi-même félicitons ces porteurs de projet. Ces lauréats reflètent nos politiques publiques, comme le secteur public des biens communs, avec l'accès à l'eau pour toutes et tous, la limitation de son bilan carbone avec les vélos-cargos à louer, la création de liens entre les personnes avec le four communal des Brosses ou encore la solidarité et l'inclusion avec un tiers lieu solidaire entre exilés et habitants de Villeurbanne ou l'espace de jeu inclusif au Tonkin.

Je souhaite aussi féliciter toutes les propositions non retenues qui ont alimenté ce Budget participatif, en particulier sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur : le handicap. J'ai vu quelques belles idées, telles que des plans en relief pour aider à se repérer dans la ville, des balades à vélo pour les personnes à mobilité réduite et tant d'autres sur beaucoup d'autres sujets divers qui intéressent les Villeurbannais et Villeurbannaises, comme la culture.

Ce Budget participatif est le vôtre, ce n'est pas qu'un outil de financement. C'est aussi un espace de liberté où vous pouvez proposer vos envies pour le Villeurbanne de demain. Pour celles et ceux qui n'ont pas été sélectionnés, soyez fiers d'avoir porté le projet qui vous tient à cœur et peut-être d'avoir sensibilisé plus de personnes que vous ne le croyez.

Le budget citoyen est aussi un plus pour les élus. Nous prenons connaissance de toutes ces propositions et de ces lauréats pour mieux comprendre les attentes de ces citoyens et citoyennes. Nous avons besoin de l'expression citoyenne et pas seulement lors des votes dans les urnes. C'est cette expression qui nous porte dans nos actions et qui peut nous aider à prioriser les projets qui sortent au cours de ce mandat.

Pour finir, je remercie au nom de mon groupe toutes les personnes qui rendent ce Budget participatif possible : des citoyens porteurs de projet aux services, ainsi qu'à tous les votants. Nous attendons avec impatience la saison 2023.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Les Ecologistes. Monsieur Floyd NOVAK, la parole est à vous.

M. NOVAK.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, notre ville propose à ses habitants depuis maintenant deux ans d'exercer leur citoyenneté au-delà des élections du modèle de démocratie représentative classique. Nous leur proposons de définir eux-mêmes, avec en toile de fond une intelligence collective clairvoyante, des projets à

conduire dans notre ville. Ils relèvent de l'aménagement urbain, mais aussi du vivre ensemble, de la cohésion des quartiers, de la nature en ville, etc. Les propositions de cette année, bien plus nombreuses que l'an dernier et sans doute moins nombreuses que l'an prochain, nous l'espérons, donnent à voir une inventivité en cohérence avec notre projet municipal pour une ville solidaire en transition, apaisée et tournée vers l'autre.

Je pense qu'il faut le dire, l'engagement citoyen est bien vivant. Je pense qu'il ne faut jamais cesser de le répéter et de l'assumer. Si nous pouvons nous féliciter de l'objectif et de la méthode, nous savons également que la concrétisation des projets est parfois longue. En un an, quelques projets de la première édition ont vu le jour, mais il faudra probablement attendre 2023 pour voir tous les projets 2021 réalisés. C'est cohérent lorsque l'on s'impose de respecter la volonté du ou des porteurs de projets.

Tous ces nouveaux projets qui se déploient en complément de ceux portés par l'équipe municipale sont tissés par les services municipaux, dont les effectifs et le temps de travail ne sont pas extensibles. Beaucoup de projets retenus cette année se sont inscrits dans une démarche sobre, ce qui est d'actualité. Le relatif faible coût de beaucoup de projets a conduit à en retenir beaucoup, jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée.

On le disait tout à l'heure, il faut s'en féliciter, mais en faire tout de même un élément de vigilance. La multiplication des projets peut mettre en tension les services de la Ville en charge de leur développement opérationnel. Ces projets doivent s'envisager également dans le temps : comment fonctionneront-ils dans un an, cinq ans ou dix ans ? Comment assurer la pérennité ? Comment anticiper leur maintenance dès maintenant ?

Gouverner, c'est aussi prévoir, même à petite échelle. Cette deuxième édition est l'occasion de se poser la question de la durabilité de ces projets mis en œuvre. Certains n'auront pas besoin de suivi, d'autres un peu plus. Il conviendra à l'avenir d'être transparent avec les porteurs et porteuses de projets quant à la responsabilité de la pérennité de leur projet. Les porteurs pourraient ainsi à l'avenir indiquer de quel niveau de maintenance a besoin le projet et à qui elle incombe.

Tous nos remerciements et félicitations en tout cas aux lauréats et gageons que les projets qui en résultent puissent s'épanouir dans le temps et les années avec des moyens humains suffisants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci à vous pour ces différentes interventions. C'est à mon tour de remercier les élus qui portent ces projets et les services qui les mettent en œuvre. J'ai eu l'occasion de faire ce témoignage lors de la soirée qui préparait le vote, en disant que je crois que l'un des plus beaux compliments que j'avais eu de la part d'un des porteurs de projet était de dire que les services de la Ville n'ont pas essayé de modifier son projet pour que cela rentre dans leurs cases, mais se sont mis à ses côtés en situation de conseil pour l'aider à le réaliser. Je crois que cela témoigne parfaitement de l'état d'esprit dans lequel nous souhaitons travailler, également, cela dit, l'exigence que cela fait porter aux services.

J'envoie donc ce petit message de soutien à Mme la Directrice générale des services en la remerciant pour qu'elle le transmette aux équipes. Nous serons également vigilants à ce que ce soit compatible avec le plan de charge au global des projets que nous menons.

Il n'y a pas de vote, puisque c'est un rapport. Notre Conseil prend acte de ce rapport.

2 - CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE SUR LA DARK CITY -

M. Maxime JOURDAN

M. LE MAIRE.- Ils ont choisi de produire un rapport sur la base d'une sollicitation qui venait de la Ville. Je vais laisser M. Maxime JOURDAN nous en détailler les éléments.

M. JOURDAN.- L'Assemblée citoyenne vient de fêter ses un an. L'un de ses rôles est de recueillir l'avis des Villeurbannaises et des Villeurbannais sur des sujets de société. C'est pour cela qu'en juin dernier, nous avons saisi l'Assemblée sur la thématique de « la ville entropôt » que l'on appelle également « la Dark City ».

Le bilan de ces travaux a été joint à la délibération. Chaque membre de cette assemblée a pu le consulter, mais les membres de l'Assemblée citoyenne ont également produit un résumé vidéo que je vous propose de regarder maintenant.

(Projection d'une vidéo.)

M. LE MAIRE.- Merci. Je salue d'ailleurs certains membres qui sont dans cette salle. Ils ne peuvent pas s'exprimer, sinon il aurait fallu faire une suspension de séance, mais nous les avons bien entendus. Je les remercie de leur présence physique.

J'ai plusieurs demandes d'intervention, d'abord pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. COLSON.- Chers collègues, c'est avec grand intérêt que nous avons parcouru et vu ici ce soir les conclusions des travaux de l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne sur la Dark City. Il faut d'abord souligner que ce choix de soumettre ce sujet est pertinent de par les incidences réelles qu'il a et aura sur notre vie et le tissu urbain. Ensuite, paradoxalement, c'est un sujet qui, d'une certaine façon, passe sous nos fenêtres, à vélo, en scooter, mais sous nos radars en matière d'intelligibilité du phénomène. Si on devait le résumer d'une formule : la Dark City, *quèsaco* ?

Nous n'entrerons pas ici dans la définition détaillée du sujet. Je vous invite à lire le rapport de l'Assemblée qui le fait très bien. C'est d'ailleurs l'occasion de souligner aux membres présents ici, ainsi qu'auprès des membres du Conseil municipal, le sérieux, l'investissement et la pertinence des travaux menés par l'Assemblée citoyenne Villeurbanne.

Pour autant, le rapport le souligne, comme nous le faisons quant aux tentatives de consultation citoyenne, quels que soient leurs formes et leurs initiateurs. Nous soulignons également qu'il fallait pour autant élargir les voix consultatives et délibératives avec la conscience des limites. L'Assemblée a du mal à faire connaître ses travaux.

Pour ses membres, l'investissement nécessaire est parfois décourageant, comme cela est souligné en préambule et en page 20 du rapport, au point que finalement ce beau travail n'a reposé que sur deux, trois ou quatre personnes, au gré des démarches. Nous ne le leur reprochons pas évidemment, mais en voilà l'une des limites que nous avons soulignées.

Revenons-en aux travaux ici proposés et leurs conclusions, que l'on pourrait caractériser par ces quelques termes. D'abord, aucun manichéisme, nous l'avons entendu et vu. Ensuite, aucun procès d'intention, ni esprit d'indépendance tout du long, notamment sur le calendrier des travaux. Cela a été souligné également dans la vidéo.

Enfin, équilibre des propositions. Si j'osais, je dirais presque, pour reprendre une formule fameuse et si souvent caricaturée par beaucoup des groupes de la majorité municipale, que c'est quasi du « en même temps », parce que les propositions se veulent pragmatiques et opérationnelles, notamment celles de soumettre une délibération au Conseil municipal. Cela a été évoqué dans la vidéo sous la forme d'un texte commun à rédiger.

Dès lors, il nous semblerait de bon aloi, quant à la rédaction de cette dernière, si vous choisissez de reprendre cette proposition, que le groupe Villeurbanne Progressiste, comme les membres de l'Assemblée, y soit associé pour aller au bout de la démarche citoyenne. Après tout, le Conseil national de la refondation sollicite bien, alors qu'il est à l'initiative du président de la République, l'expertise et l'expérience d'acteurs de terrain d'une couleur politique différente de la sienne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention conjointe pour le groupe Communiste et Républicain et Villeurbanne insoumise ensemble ! M. GARABEDIAN a la parole.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises, je veux tout d'abord saluer l'énorme travail produit par l'Assemblée citoyenne. Le document est bien construit, très agréable à lire et montre les nombreuses pistes encore à creuser. Nous sommes très fiers de constater par l'exemple que la participation de nos concitoyens et de nos concitoyennes à la fabrique directe de propositions de politiques publiques fait partie intégrante de la démocratie locale.

Ensuite, nous ne pouvions pas lire ce rapport sans y voir une justification aux combats qui sont la base de nos engagements et de nos luttes politiques. Prenons le cas des livreurs, car il reflète parfaitement les réalités de notre société et du monde du travail actuel. Des personnes sans papiers sont instrumentalisées par les grandes plateformes pour faire un travail que peu de personnes acceptent.

Parce qu'on leur refuse la régularisation, elles sont obligées de se tourner vers un travail souvent dangereux, précaire et pour lequel elles ne sont pas couvertes par notre protection sociale. C'est également le cas pour toutes les personnes discriminées à l'embauche, obligées de se tourner vers ces plateformes quand plus aucune proposition ne leur a été faite.

Évidemment, il serait dangereux et illusoire de penser que ces plateformes permettent de traiter ces sujets. En effet, elles ne peuvent en aucun cas être la réponse aux questions d'accès à l'emploi quand les conditions de travail qu'elles proposent sont aussi mauvaises, ou encore la lutte contre les discriminations, car ces plateformes ne transforment en aucun cas le système qui les cause.

La synthèse avantages et inconvénients du rapport, rédigée du point de vue du consommateur, est aussi très révélatrice. Un seul avantage transparait vraiment dans le

document, celui de l'acheteur qui peut profiter d'un service rapide et facile. Un deuxième avantage se dessine peut-être, celui pour les plateformes qui enregistrent des chiffres d'affaires à plusieurs milliards d'euros chaque année.

Pour nous, évidemment, les dangers relevés par l'Assemblée citoyenne sont beaucoup plus grands : déréglementation du travail, mise en danger du commerce de proximité, remise au secteur privé du soin aux personnes en manque d'autonomie, rupture des liens sociaux et promotion d'une société de plus en plus individualiste. Beaucoup des solutions que propose l'Assemblée citoyenne dépendent de la loi. Nous ne pouvons pas les appliquer directement, mais certaines font écho à des mesures locales qui nous intéressent, comme la citoyenneté locale ou encore le développement de cuisines solidaires.

Notre groupe est prêt à poursuivre ce travail et à explorer les pistes proposées par l'Assemblée citoyenne. Pendant que nous débattons, le gouvernement tarde à sortir le décret censé permettre de réguler ces commerces. Peut-être faut-il y voir un possible lien entre la timidité du gouvernement à réguler et les révélations des Uber Files sortis cet été et bien évacués, qui ont montré les rendez-vous réguliers d'Emmanuel MACRON avec ces grandes plateformes pour faciliter leur implantation en France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention conjointe pour le groupe Cercle radical et Place publique et le groupe Socialiste. M. Jonathan BOCQUET a la parole.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce Conseil municipal marque l'éruption d'un nouvel objet dans notre Conseil municipal : le rapport citoyen. Le format inédit est celui d'une interpellation directe des élus par les citoyens en séance publique devant l'opposition, les journalistes et les habitants eux-mêmes.

C'est tellement inédit que, comme M. le Maire l'a dit, le règlement intérieur de nos collectivités ne prévoit pas une telle possibilité. Il a fallu ruser pour faire place à cette interpellation, fondée sur un travail de fond qui mêle réflexion, enquête et observation. L'Assemblée citoyenne, forte de sa diversité, mais désireuse, voire soucieuse d'élargir son cercle en allant à la rencontre des Villeurbannais, a répondu à notre sollicitation avec un travail de qualité, méthodologique et fourni.

L'avis des habitants se mêle à une enquête sur les usagers, les consommateurs et même un panel de livraisons et nous restitue toute la complexité du sujet que nous leur avons soumis, sujet qui touche au quotidien des habitants. Leur rapport apporte un regard nuancé, plus nuancé même que la question que nous avons formulée. Il présente des propositions audacieuses, plus audacieuses que nous aurions pu nous-mêmes l'être. Il est fort probable que ce rapport intéresse, au-delà de notre Conseil municipal, d'autres collectivités confiées à l'émergence du même phénomène de société et aussi, en tout cas nous l'espérons, aux assemblées législatives.

Ce format inédit, ce nouvel objet démocratique nous oblige à une chose : la redevabilité. Nous devons non seulement prendre acte de leur analyse et de leurs recommandations, mais nous devons surtout prendre acte et nous engager à nous expliquer sur les recommandations que nous retiendrons, plus encore sur celles que nous ne retiendrions

pas éventuellement. Il nous faudra nous justifier et rendre des comptes sur le long terme. C'est la condition du maintien de la confiance entre l'Assemblée citoyenne et nous.

Qu'allez-vous faire de nos propositions ? Cette question de l'Assemblée citoyenne est fondamentale. Il faut se rendre compte des heures de travail bénévoles qui ont été nécessaires à la production de ce rapport. Ce fut effectivement une première éprouvante pour l'Assemblée citoyenne.

Ayant entendu l'opposition, je me sens l'envie de les remercier pour leurs propos et compte sur eux pour travailler avec l'Assemblée citoyenne et valoriser ses productions. Il faut également remercier les services qui ont été mis à contribution et apporté une expertise technique à l'Assemblée.

Les citoyens et les membres de l'Assemblée, avec une humilité qui les honore, rappellent prudemment les limites de l'exercice. Pourtant, *a fortiori* pour une première expérience, le nombre de personnes ayant contribué à l'élaboration de l'avis final, de la simple gommette à poser jusqu'à la proposition de solutions clés en main, montre qu'ils n'ont aucunement à rougir d'un avis qui compte autant que l'avis des élus que nous sommes et qui n'ont pas toujours le loisir de travailler aussi finement sur chaque sujet. Combien d'entre nous prennent parfois la parole sans pouvoir se prévaloir d'un porte-parole aussi large ?

Ce rapport est une aide à la décision. Il démontre une montée en compétences des citoyens. Il marque une transformation des modes de faire et une évolution des relations entre élus, services et citoyens. Nous sommes donc pressés de voir la déclinaison des prochains rapports, qu'ils soient sollicités par la Mairie ou autosaisis par les citoyens. La démocratie est un processus long et complexe, mais dans le laboratoire démocratique que nous mettons en place, cette expérience est historique.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais attribuer le dépassement du temps de parole à votre fonction d'adjoint en charge de la démocratie participative. Je crois qu'il n'y a que cela qui peut excuser ce dépassement dans votre prise de parole.

Ensuite, la parole est au groupe Les Ecologistes, Caroline ROGER-SEPPI.

Mme ROGER-SEPPI.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous accueillons avec plaisir ce premier rapport issu des travaux de la nouvelle Assemblée citoyenne villeurbannaise, qui pose la question de l'implantation de Dark Kitchens et Dark Stores dans la ville. La sollicitation était difficile, nous devons le reconnaître. Elle comporte un triptyque délicat : de la nouveauté, de la complexité et de forts enjeux et impacts pour la ville de demain.

De la nouveauté, tout d'abord, où le développement des technologies de communication n'a pas fini de nous apporter des métiers nouveaux et des activités qui questionnent nos sociétés. Le rapport montre bien également que la demande d'un service de livraison à domicile est très générationnelle.

De la complexité, ensuite, les machines ont pris une très grande place au cœur de nos processus et les réponses à donner sont complexes, avec une prise en compte des acteurs, de nouvelles pratiques innovantes et les nombreux outils qui les nourrissent.

Enfin, les enjeux et impacts pour le futur de nos villes : cette dimension est centrale dans la question posée : quelle ville souhaitons-nous voir émerger demain ? Certains voient dans ces nouvelles pratiques certaines vertus : réduction des déplacements, diminution du risque de contagion en cas d'épidémie et apprentissage du métier de cuisinier pour certains. D'autres y voient des conditions salariales déplorables, de la désertification de centres-villes, la mort de liens sociaux ou encore le manque d'exercice physique. De plus, les réponses apportées ne sont pas les mêmes si l'on se place du point de vue mercantile ou de l'intérêt général.

Collectivement, nous devons tous inventer une ville qui n'abîme ni les humains, ni notre air, ni notre capacité de nous déplacer de façon sûre et apaisée, et qui préserve nos valeurs essentielles. Peut-on affirmer que nous sommes dans la fraternité et la solidarité lorsque certains livreurs travaillent dans des conditions plus que précaires ? Nos modes de consommation sont déterminants dans cette équation et la place de nos commerces de proximité, un point de réflexion politique à part entière. Quelle sera leur place dans la ville de demain ? Quels seront les facteurs de viabilité de ces mêmes commerces demain au regard de ces nouvelles pratiques ?

Le modèle hybride, imaginé et proposé par l'Assemblée citoyenne, apporte une vraie vision de la ville que nous défendons : juste, solidaire et respectueuse des humains et de l'environnement. Nous n'avons pas à délibérer ce soir sur leur place dans la ville, mais ce temps viendra.

Nous remercions les membres de l'Assemblée citoyenne pour la quantité de travail et l'éclairage sur un sujet complexe et inédit et pour le formidable effort de pédagogie apporté au rapport, mais également auprès de tous les citoyens rencontrés. Le rapport des huit propositions fortes ne donne pas lieu à délibération, mais si nous en prenons acte, c'est aussi au sens propre. Ce travail constitue une richesse. Il faudra qu'il débouche sur des actes. Ne reproduisons pas les erreurs d'Emmanuel MACRON avec la convention citoyenne pour le climat, en tenant compte par des actes de ce remarquable travail de synthèse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je suis très heureux, à la fois de la présentation du travail de l'Assemblée citoyenne et, pour reprendre les termes de Jonathan BOCQUET, de cette nouveauté démocratique à laquelle l'on essaie de s'atteler. Très heureux, mais je rassure l'opposition, absolument pas béat, ni naïf. Le chantier auquel nous nous attelons est énorme. Je sais que l'on se moque de moi parfois lorsque je cite régulièrement Ariane MNOUCHKINE, mais ce chantier auquel nous nous attachons est celui d'enlever les palissades sur le chantier de la démocratie sur lequel il est marqué : « Interdit au public ». C'est le texte de ses vœux en 2014.

C'est donc bien à ce chantier que nous nous attelons. Merci à l'Assemblée citoyenne d'y travailler avec nous. Merci d'abord pour la qualité du travail réalisé, notamment dans le recueil de la parole des concernés. Permettez-moi de lire un extrait de ce recueil de paroles d'un livreur : *« Oui, c'est l'attente ici à McDo. Tu attends le paquet, puis après il t'appelle, il manque une canette. Il manque toujours quelque chose. Tu prends 5 minutes pour aller au*

restaurant, puis tu attends plus de 10 minutes pour la commande. Tu attends pour 3 €, puis tu as 7 ou 8 minutes pour livrer. Perdre 20 minutes pour 3 €, avec 22 % d'URSSAF... ».

Merci pour avoir mis au-devant de notre responsabilité politique ces paroles assez directes. Merci également pour la qualité des propositions complémentaires à notre action politique, car nous n'avons pas attendu l'Assemblée citoyenne pour réagir. Lorsque nous avons souhaité avec les élus de notre majorité intervenir sur l'installation d'une Dark Kitchen au 110, rue Faÿs, nous n'avons qu'à nous en féliciter. Quel est le nouveau projet ? C'est Artextyl, un lieu qui va accueillir des entreprises autour du textile développé en France. Il y a des jours où je ne regrette pas la mobilisation politique qui est la nôtre pour obtenir ce changement de projet de la part du propriétaire.

Le deuxième effet est que le gouvernement a effectivement fait machine arrière sur les arrêtés qu'il avait prévu de prendre. Il n'a toujours pas pris les nouveaux, mais, Monsieur COLSON, le « en même temps » prend parfois du temps, parfois beaucoup, parfois trop, mais nous ne désespérons pas que le gouvernement se mette en adéquation avec ce qu'il a annoncé au mois de septembre.

Le troisième point est que cette parole nous oblige, puisqu'elle est publique. Ce n'est pas rien que de donner cette place à l'expression de l'Assemblée citoyenne dans cette instance. On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas ou que l'on n'a pas eu les bonnes informations. En effet, cela oblige notre équipe municipale à prendre ses responsabilités en la matière et à revenir vers vous, avec vous, pour définir les propositions que nous mettrons en place. Pour autant, cette salle de Conseil municipal a déjà accueilli ce type de démarche, notamment dans le cadre du jury citoyen sur l'accueil à Villeurbanne et des actions ont été mises en place.

Cette collectivité a donc l'habitude de savoir allier à la fois le travail politique, le travail citoyen et le travail des services. Je ne doute donc pas de notre capacité à mettre en place un certain nombre de mesures que vous nous proposez. Il en va, de toute façon, de notre responsabilité et de la crédibilité de cette démarche.

Enfin, un mot, puisque vous m'avez invité à la restitution des travaux de l'Assemblée citoyenne au bout d'un an. Oui, vous avez raison, Monsieur COLSON, la question des conditions dans lesquelles cette Assemblée citoyenne travaille se pose. On voit que cela mobilise beaucoup de temps bénévoles. Il n'est pas toujours simple de libérer du temps. Nous avons également à proposer des évolutions en lien avec l'Assemblée citoyenne et leurs recommandations pour que ce temps soit valorisé et davantage pris en compte dans nos politiques publiques et dans la manière de conduire nos projets.

Enfin, j'ai bien retenu votre proposition de participer aux travaux. Vous me permettrez simplement de dire que j'acte ce principe en étant favorable à celui-ci, mais que je laisserai l'Assemblée citoyenne se prononcer sur la manière dont elle souhaite travailler avec les représentants du Conseil municipal. En revanche, s'ils en faisaient la demande, je l'accepterais sans aucune difficulté.

Je vous remercie pour l'ensemble des interventions. Merci encore à l'Assemblée citoyenne qui est dans la salle pour la qualité du travail et aux services de la Ville qui accompagnent également ce travail.

Nous prenons donc acte de cette communication.

Nous allons passer au prochain point qui est le rapport du Budget primitif 2023. Je vais en dire quelques mots, avant de laisser la parole à Jonathan BOCQUET, adjoint en charge des finances.

3 - BUDGET PRIMITIF 2023 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Ce Budget 2023 est marqué par une évolution importante par rapport aux deux premiers budgets de la mandature. D'abord, en termes de fonctionnement, il subit un contexte économique national et international avec des augmentations très significatives de certains postes de dépenses, sous l'effet de l'inflation. Elles produisent à un écart entre les dépenses et les recettes, dont nous pourrions débattre ce soir.

Pour autant, en investissements, ce Budget traduit une véritable ambition politique en la matière avec un budget d'investissement record de 90 M€, dont 76 M€ dédiés à des équipements. C'est le choix de notre majorité que de maintenir notre ambition, même dans un contexte difficile, au regard de la responsabilité des collectivités en ce moment si particulier pour notre pays.

Cette situation conduit mécaniquement à une relative dégradation de nos ratios financiers pour l'exercice 2023, compensée par une augmentation sensible de l'emprunt. Toutefois, la bonne santé de Villeurbanne permet non seulement de ne pas freiner cette dynamique d'investissements, mais aussi d'assumer la poursuite du plan de mandat sans recourir au levier fiscal, c'était un engagement de notre part.

Ce Budget est également marqué par une évolution de la conjoncture économique et plus particulièrement des impacts de la reprise de l'inflation : + 6,2 % sur un an à fin novembre, une forte augmentation des prix de l'énergie (+ 2 M€ sur les fluides et + 500 000 € sur l'alimentation) et un impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires. Ce n'est pas un regret que je formule, mais une constatation pour 2,60 M€ auxquels s'ajoutent les 500 000 € pour le personnel du CCAS et les 170 000 € pour le personnel de l'ENM.

Dans une moindre mesure, mais qui pourrait, année après année, aller en augmentation, nous avons une évolution des taux d'intérêt pour près de 700 000 €, ce qui est significatif au regard de notre faible taux d'endettement actuel.

Malgré ces augmentations mécaniques des dépenses de fonctionnement, la Ville a fait le choix d'assumer la poursuite de la mise en œuvre de ses engagements, que ce soit dans le fonctionnement de nouveaux équipements municipaux ; l'ouverture de l'école Simone Veil et de la crèche Ellen Key au Carré de Soie en 2023 ; le déploiement des Minimixes à la suite de l'année Capitale française de la culture ; l'augmentation des effectifs de la police municipale avec 7 postes supplémentaires créés en 2023 ; la mise en place d'une brigade du cadre de vie, 17 agents y seront consacrés dans le cadre de redéploiement de la surveillance du stationnement payant ; la définition d'un nouveau contrat local de santé ; l'ouverture du projet alimentaire Archipel ; la préfiguration de la Maison de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, pour ne citer que quelques projets parmi tant d'autres.

Ce Budget 2023 intègre également des dépenses qui visent à consolider l'action de notre administration municipale par le renforcement notamment d'équipes qui sont souvent « invisibilisées », toutes les fonctions supports de la ville dans les fonctions administratives et techniques. Pour autant, nous en avons énormément besoin dans le déploiement d'un certain nombre de projets, que ce soit les ressources humaines, les finances ou d'autres services que l'on voit généralement moins sur le devant de la scène administrative de la Ville.

Compte tenu de ce contexte particulier, la préparation du Budget 2023 a bien sûr conduit à réaliser un certain nombre d'arbitrages visant à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement, d'abord un plan de sobriété énergétique, que nous avons déjà présenté sur lequel je ne reviendrai pas, et le rééchelonnement de l'atteinte de certains objectifs du plan de mandat, par exemple avec le choix de stabiliser pour l'instant dans la part de notre alimentation les produits biologiques, même si nous avons obtenu de très bons résultats. Je déjeunais avec l'équipe de la cuisine centrale à midi, 30 % de la totalité des repas servis sont des produits issus de l'agriculture biologique. Au regard de l'évolution presque déraisonnable des coûts de l'alimentation aujourd'hui, nous allons devoir stabiliser cette part pour l'exercice 2023 dans l'impossibilité de pouvoir augmenter notre part de produits biologiques, sans augmenter la tarification facturée à l'utilisateur.

Enfin, c'est l'adaptation du calendrier de certains projets avec notamment la décision de décaler à 2024 les Invites qui devaient se tenir en 2023. Nous sommes déjà passés chaque année à une bi-annualisation, mais il s'agit de tenir compte du caractère exceptionnel de l'année 2022 et des évolutions liées aux ressources humaines dans celles et ceux qui s'engagent autour des Invites, pour se donner rendez-vous avec les Villeurbannaises et les Villeurbannais dès 2024 pour une nouvelle édition des Invites.

En matière de recettes, la tarification des services municipaux a fait le choix de tenir strictement compte, mais pas plus, de l'inflation. Elle fait également le choix de ne pas modifier le taux de la fiscalité locale, conformément aux engagements que nous avons pris.

Concernant l'investissement, je l'ai dit, c'est un taux historique. Je dois finalement me féliciter que le pacte de confiance proposé par l'exécutif de ce gouvernement face à une défiance de tout bord, droite et gauche, a été finalement abandonné du projet de loi de finance. Cela nous permettra de ne pas nous retrouver, en plus d'être contraints par les évolutions liées à l'inflation, avec une contrainte mécanique complètement décalée de la réalité des finances de notre collectivité.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction de ce rapport du Budget primitif 2023, avant de laisser la parole à M. l'Adjoint aux finances, Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci. Je vais présenter quelques éléments chiffrés qui donneront à voir ce que M. le Maire a résumé en trois points. D'abord, l'impact du contexte national sur nos finances ensuite le fait que nous refusons de subir ce contexte et que nous faisons des choix politiques extrêmement forts et enfin que le Budget de la Ville de Villeurbanne reste structurellement solide.

Sur les grands équilibres budgétaires, on voit que les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à près de 175 M€, soit une hausse de 4,5 %, tandis que les dépenses réelles

de fonctionnement sont évaluées à 157,80 M€, soit une augmentation de 7,84 %. Dans les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de plus de 7 % et les charges à caractère général augmentent de près de 9,7 %.

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement. Vous voyez l'épargne brute à 16,99 M€. C'est notre autofinancement qui est à hauteur de 9,72 %, ce qui est au-delà de ce que peuvent espérer bon nombre de collectivités, mais ce qui marque clairement un autofinancement inférieur à ce que l'on pouvait connaître par le passé à Villeurbanne. Nous étions encore à 12,54 % l'année dernière.

Les recettes d'investissement s'établissent à 72,81 M€. Il s'agit pour l'essentiel de l'autofinancement dont nous venons de parler, des emprunts prévisionnels qui atteindront 61,10 M€ en 2023, du solde relevant du FCTVA, des participations et des subventions reçues et la taxe d'aménagement.

Côté investissement, les dépenses réelles sont prévues à près de 90 M€, soit une croissance de 27,33 %. Nous étions déjà sur des montants historiques, nous sommes largement au-delà de ce que nous avons pu faire par le passé. Dans ces 90 M€, il faut relever en particulier le montant de 76,72 M€ sur les dépenses d'équipements, c'est-à-dire les frais d'études, les acquisitions et les travaux pour les équipements publics. Nous avons également dans cette section d'investissement les subventions d'équipements versées aux partenaires de la Ville pour 6,34 M€ et le remboursement de la dette pour 5,70 M€.

À la diapositive suivante, on voit les dépenses réelles de fonctionnement et le poids relatif de chaque poste dans ces DRF. Les charges à caractère général, qui représentent 20,36 % des DRF, augmentent de 9,70 %. Pour comprendre cette augmentation, il faut d'abord s'attarder sur le poste de l'énergie et des fluides.

C'est le premier poste de dépenses courantes pour 6,73 M€. Ce poste est directement impacté par l'évolution des prix de l'énergie, avec + 34 % pour l'électricité, + 13 % pour le gaz, + 129 % pour le chauffage urbain et + 232 % pour les combustibles. L'évolution de ce poste marque également l'intégration des équipements nouveaux, ce qui a évidemment un impact sur la consommation totale et donc les dépenses de ce poste.

Le budget destiné à l'acquisition des produits alimentaires souffre également de l'inflation, mais ce n'est pas le seul facteur qui explique son augmentation. C'est également lié à la fréquentation en hausse des restaurants scolaires et du Restotem, et la reprise en régie de la restauration des EHPAD Claudel et Vincenot. Pour l'essentiel, cela reste l'augmentation du prix des denrées alimentaires.

J'évoque rapidement les dépenses de maintenance, d'entretiens et réparations qui augmentent de 17,30 %. De fait, il faut bien saisir que c'est dû en large partie à l'externalisation de la gestion du stationnement sur la voie publique.

Nous avons également une augmentation des locations immobilières, charges locatives et de copropriété avec une hausse de 22,2 %. C'est tout simplement lié à l'intégration dans le BP des locaux administratifs de La Poste rue Verlaine, de la Maison de service public de L'Autre Soie, ainsi que l'ensemble des charges liées aux nouvelles acquisitions et locations. Logiquement, les frais d'assurance augmentent également. On peut noter en

particulier la conclusion d'une assurance dommages-ouvrage spécifique pour le chantier du groupe scolaire Grandclément.

Nous avons également des dépenses en diminution en raison notamment de la fin de la Capitale française de la culture qui renvoie à une diminution de la programmation culturelle, des honoraires et des services extérieurs, ou encore en matière d'annonce et insertion, avec près de 825 000 € de fonctionnement en moins dans nos dépenses.

Pour les dépenses de personnel, je disais qu'elles sont en augmentation de 7,2 %, soit 6,46 M€ supplémentaires. Cette évolution s'explique par plusieurs aspects. Certains sont indépendants de nos volontés et d'autres sont complètement exogènes. Parmi ces éléments exogènes, nous en avons des positifs et des négatifs. Sur les positifs, on ne peut que se réjouir de la hausse du point d'indice, mais pour une collectivité comme la nôtre, cela se traduit en termes d'inscription au Budget primitif par 2,64 M€ supplémentaires.

À cela, s'ajoutent les effets GVT et Noria pour 520 000 € supplémentaires. Les effets de report de créations de postes réalisées au cours de l'exercice 2022 sont bien des choix faits au cours de l'année 2022. Ce sont bien des choix politiques de la municipalité. 85 postes en une année pleine, c'est 950 000 €. En 2023, nous programmons la création de 56 postes, sans compter les apprentis. Il faut revenir à 50 postes réellement créés en net, puisqu'il y a 6 suppressions de poste.

Les autres charges de fonctionnement progressent de 3,92 %. Elles intègrent les participations versées à des organismes comme l'ENM ou les subventions de fonctionnement aux associations, comme le CCAS. J'en dirais un mot tout à l'heure, puisque l'on peut y voir également partiellement, mais assez largement, des dépenses contraintes. Enfin, les charges financières sont multipliées par trois. C'est partiellement dû à l'augmentation de l'encours de la dette et des taux d'intérêt.

Enfin, les dépenses exceptionnelles représentent seulement 0,37 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au total, dans les dépenses de fonctionnement, c'est là où je pense que nous devons tous avoir les idées claires, parmi les 11,60 M€ de dépenses supplémentaires, plus de la moitié est due à des dépenses incompressibles et des facteurs exogènes. Je le détaille rapidement, d'abord, les effets du point d'indice : 3 100 000 € pour le CCAS et 172 000 € pour l'ENM ; ensuite l'inflation : 2 200 000 € pour la Ville et 175 000 € pour le CCAS et 50 000 € pour l'ENM. Il faut ajouter l'effet Ségur pour 160 000 €. C'est donc un ensemble de dépenses incompressibles qui s'imposait à nous avant même les arbitrages politiques.

Nous pouvons passer aux charges de fonctionnement ventilées par secteur, hors services généraux. Nous voyons que l'éducation reste le premier poste de dépenses avec 36,45 % des dépenses. La culture est à 15,29 % après une année CFC qui avait vu forcément la part de ce secteur monter à 16,7 %. Le sport et la jeunesse sont à 14 %. Le secteur de la petite enfance et des personnes âgées est à 12,7 %.

C'est un ensemble de postes et de charges important. Celui qui augmente le plus en proportion du budget global est le poste des dépenses sociales et de logements, qui représente désormais 5,03 %. C'est le secteur qui voit la plus forte progression. Il convient de souligner qu'elle concerne des compétences dépendantes d'autres

collectivités ou opérateurs publics, même si la Ville est évidemment amenée à intervenir de façon complémentaire, notamment à travers le financement du CCAS.

Ensuite, nous pouvons revenir sur l'effort conséquent en matière de ressources humaines. Nous avons beaucoup parlé la dernière fois de l'augmentation de la masse salariale qui semblait inquiéter notamment l'opposition. Je trouve que c'est un questionnement légitime. L'augmentation du nombre de postes dans une collectivité n'est jamais anodine. Cela a des effets structurels. On le voit d'ailleurs sur les effets GVT et Noria. Cela peut rapidement avoir des effets appelés « boule de neige ».

Nous jouons la carte de la transparence en vous donnant le détail des postes créés pour vous dire quelles politiques publiques sont renforcées, consolidées ou développées à partir de ces postes. Je disais qu'il y avait 50 créations de postes nettes : 7 policiers municipaux, 15 postes dans la petite enfance liés à l'ouverture de l'EAJE Ellen Key, 4 postes à la DGA culture jeunesse, 5 à la DGA ingénierie et cadre de vie, 6 dans les services ressources qui sont les premiers à être dans le portage et la montée en charge de l'ensemble du plan de mandat municipal, et je vous laisse regarder l'ensemble du reste du détail. Nous avons des renforts sur la vie associative, l'urbanisme, la communication, la restauration municipale, la démocratie locale et la lutte contre les discriminations. Bref, le détail de ces postes renvoie directement au plan de mandat exposé dès l'année 2020 et notre programme municipal.

Pour la masse salariale entre 2019 et 2023, on voit sur ce graphique que l'effort considérable dans les ressources humaines ne bouscule pas véritablement la part de la masse salariale dans nos dépenses réelles de fonctionnement. Nous sommes toujours aux alentours des 61 %, ce sera encore ce ratio en 2023.

Dans les recettes réelles de fonctionnement, nous avons une hausse de 4,5 % et nous atteignons en valeur absolue 175 M€. Cela démontre une hausse structurelle de nos recettes qui participe de l'évaluation d'un budget solide. La fiscalité directe locale demeure le poste le plus important parmi ces recettes, même si sa structure a évolué. L'estimation de produits de taxe foncière se fait sur l'évolution nominale des bases à 3,7 %, sur l'évolution physique des bases à 1,7 % et sur la stabilité du taux de fiscalité.

Pour le produit global des contributions directes, nous sommes à 74,4 M€. Il faut ajouter la compensation estimée à 33,46 M€. Au final, le produit fiscal devrait être atteint, estimé à 107,8 M€, soit quasiment 8 M€ de plus que le BP 2022. Cette documentation est liée notamment à la revalorisation nominale indexée sur l'IPCH, dont la valeur définitive devrait être, au final, même s'il y a eu beaucoup d'incertitudes pendant longtemps, supérieure à 7 %.

Concernant les dotations versées par la Métropole du Grand Lyon, l'attribution de compensations est inchangée, alors que la dotation de solidarité communautaire intègre la nouvelle formule définie fin 2021 et devrait être en léger retrait. L'explication du léger retrait est que sur les modalités de calcul, il y a le critère de la valeur relative des logements sociaux sur le parc total et il y a eu une diminution assez basse, mais tout le monde a un effet sur cette DSC.

Les produits des services et du domaine et les revenus des immeubles sont en progression. Les redevances d'occupation du domaine public, alignées à la réalisation

effective, sont à + 0,2 M€. Nous avons une hausse attendue des produits, notamment liés au centre de Chamagnieu et à la restauration scolaire, et une baisse des produits des crèches. Nous avons estimé les droits de mutation à titre onéreux à 7,5 M€, soit un peu au-delà de l'estimation 2022.

Les subventions sont estimées en baisse, évidemment, en lien avec la participation des participations prévues pour Villeurbanne CFC 2022. C'est également lié à une moindre fréquentation dans le secteur de la petite enfance, une baisse de la PSU et une révision des modalités de financement de CAF, donc baisse de la prestation de service unique et révision des modalités de financement de la CAF.

Les principales attributions portent sur le financement des dispositifs de retour à l'emploi et des emplois de solidarité. On parle de parcours emploi compétences, de service civique et d'apprentis, des actions menées en matière de santé publique et de médecine scolaire, des rythmes scolaires avec la CAF, du fonds d'amorçage des deux premiers trimestres 2023, de l'enfance au titre de la convention territoriale globale, de la compensation par l'État de la contribution aux écoles privées accueillant des élèves villeurbannais en maternelle et des participations de la DRAC, de la Métropole ou de la Région dans le domaine culturel.

Je vais essayer d'être exhaustif là-dessus pour ne pas dire que nous ne mettons pas également en valeur l'ensemble des financements des autres partenaires, notamment l'État.

Nous avons beaucoup parlé lors du Débat d'orientation budgétaire de l'évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement. Cette diapositive démontre les deux constats que j'avais posés le mois dernier qui ne consistent pas du tout à se cacher derrière l'État.

D'ailleurs, en matière de dette, c'est généralement l'État qui se cache derrière les collectivités. Les deux constats sont les suivants. D'abord, la perte d'autonomie des communes se voit très clairement en regardant la part de nos produits issus de produits fiscaux sur lesquels nous avons un pouvoir de taux. Ce sont les seuls sur lesquels nous avons une autonomie, autrement dit un levier fiscal. Ils sont passés de 57 % en 2019 à 42 % en 2023. J'ai également beaucoup parlé du deuxième constat, en évoquant la perte de la lisibilité, la dernière fois, le délitement total du lien entre les contributions, les services publics et les spécificités du territoire.

Concernant les dotations de l'État et les compensations, l'enveloppe prévisionnelle composée des concours de l'État aux collectivités progresse très légèrement. Elle regroupe diverses dotations qui évoluent de façon différente, avec la stabilisation de la dotation des titres sécurisés et de la dotation globale de décentralisation, l'augmentation pour la DGF, la DSU et la dotation de cohésion sociale et la hausse de la compensation d'exonération de la TFPB. Pour résumer, en prenant en compte les principales dotations, une double progression peut être envisagée, modérée par rapport aux recettes anticipées du CA 2022, donc légèrement plus haute que celle envisagée sur le CA 2023 qui sera présenté plus tard.

Je passe sur le fonds de péréquation. Nous pouvons passer au montant total des dépenses d'équipement. Je vais également donner quelques détails, puisque si quelqu'un pense que

L'on investit trop, on pourra regarder dans la liste ceux sur quoi il ne faudrait pas investir. Les dépenses d'équipement atteignent un montant record de 76,72 M€. Dans le chapitre immobilisations incorporelles, on peut citer l'extension et l'isolation thermique du complexe sportif Dominique Matéo, le regroupement de la DGICV sur le site Dupeuble, ainsi que les études pour le complexe cinématographique et la relocalisation de la direction jeunesse dans la ZAC Gratte-Ciel qui fera l'objet d'un rapport tout à l'heure. Nous avons également l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation autour des grands axes de la transition numérique : transformation numérique de l'administration et mise à niveau des structures informatiques de la Ville pour les services.

Au chapitre des immobilisations corporelles, nous pouvons citer l'acquisition du terrain ENGIE, l'acquisition du 1-3, rue du Marais pour le projet de Territoires zéro chômeur, le renouvellement du parc automobile pour s'adapter à la ZFE. Dans les travaux en cours, elles sont en progression de 23,3 %. Elles passent de 38 à 48 M€. Je peux vous citer quelques exemples en prenant une ventilation par secteur pour voir à quelle politique publique correspondent ces équipements.

Pour l'éducation, nous avons la restructuration du groupe scolaire Croix-Luizet, la construction de Simone Veil, l'extension de Renan Sud et le réaménagement de l'orangerie du centre plein air de Chamagnieu. Pour l'urbanisme, nous avons la désimperméabilisation des cours d'école, le réaménagement du square Thivillon et l'aménagement du parc de l'Europe. Pour le sport et la jeunesse, nous avons la construction de tribunes et vestiaires de Boiron Granger et le traitement thermique du boulodrome des Brosses. Pour la petite enfance, j'ai parlé de l'EAJE Ellen Key et l'acquisition de jeux extérieurs pour les crèches. Pour la culture et la jeunesse, nous avons le pôle cinéma et le regroupement du site Dupeuble. Bref, l'ensemble des politiques publiques bénéficiera d'équipements qui émergeront au cours de l'année 2023 et sur le reste du mandat.

Pour résumer, ce Budget 2023 est fortement impacté par le contexte national. J'ai rappelé que nous avons plus de 6 M€ de dépenses contraintes supplémentaires, mais nous avons décidé de ne pas subir et de faire un certain nombre de choix politiques extrêmement forts. Là où d'autres collectivités ont dû choisir entre augmenter les impôts et raboter leur plan de mandat, nous avons la capacité de poursuivre notre stratégie. M. le Maire a parlé de rééchelonnement. Le rythme ne sera évidemment pas exactement celui prévu en début de mandat, mais nous avons toujours cette mise en œuvre solide et des investissements record.

Je rappelais le mois dernier l'écart entre notre situation financière et les moyennes de notre strate sur les indicateurs de bonne santé financière. Notre autofinancement reste très satisfaisant. Le taux d'endettement reste exceptionnellement bas. Nous resterons après l'année 2023 en dessous des 400 € par habitant de dette, donc bien loin des plus de 1 000 € de la strate. Nous resterons en dessous des 35 % de taux d'endettement, donc bien au-delà des 80 % de la strate.

Bien sûr, il faudra rester attentif à ce qu'il va se passer, à l'évolution du contexte économique et aux conditions de poursuite de notre plan de mandat. Je sais que nous pouvons compter sur la vigilance de l'opposition, mais soyez assurés que nous gardons nous-mêmes bien nos objectifs de bonne gestion. C'est pourquoi nous organiserons, en

fonction des circonstances, un possible étalement de notre PPI et de certains projets. Sans anticiper les prochains débats budgétaires, nous savons dès aujourd'hui que l'augmentation des dépenses courantes qui est très significative ne sera pas la même lors des prochaines années de mandat. Nous serons dans une logique de normalisation budgétaire avec une prospective budgétaire prévoyant un retour à une évolution parallèle des dépenses et des recettes.

En conclusion, nous sommes dans un cycle classique de mandat, tel que nous l'avions exposé au tout début de ce mandat, à savoir un renforcement massif des moyens humains dans nos services, en vue ensuite de développer nos équipements et nos services publics. Il n'y a aucun renoncement pour répondre aux besoins des habitants et à l'achèvement de notre programme municipal, tel que formulé en 2020 pour lequel nous avons été élus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Chacun des groupes politiques a demandé à prendre la parole. Nous commençons par le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues, lors du Débat d'orientation budgétaire le mois dernier, vous aviez émis le souhait d'avoir une opposition sur les désaccords de priorités et de projets. Je reprends exactement votre formule. J'espère que mon intervention exaucera au moins en partie ce vœu. Je vous rassure tout de suite, nous n'allons pas vous présenter un contre-budget, ce serait un peu prétentieux de notre part. Vous savez très bien que nous nous efforçons d'avoir des échanges constructifs. Nous ne sommes pas toujours d'accord ni en contradiction sur tous les sujets avec vous. D'ailleurs, nous partageons des valeurs communes. M. le Maire l'avait rappelé dans votre propos introductif relatif à notre volonté partagée de lutter contre l'extrême droite, en soulignant que nous nous étions associés aux vœux que vous aviez vous-même formulés.

En revanche, j'espère que vous nous permettez de jouer tout de même un rôle de vigilance, comme vous l'avez souligné, tant sur le fond que sur la forme. En effet, nous aurions fait les choses différemment. Certaines subventions, par exemple, nous ont parfois semblé superflues, voire baroques, d'autres dangereusement électoralistes, je n'y reviendrai pas.

Vous nous demandiez également quelles actions publiques nous paraissaient injustifiées ou quels équipements nous n'aurions pas ouverts. La question ne se pose pas de cette façon, puisque nous ne sommes pas dans l'élaboration d'un programme municipal. Pour autant, s'il fallait essayer d'apporter une première réponse à votre propos, nous commencerions sûrement par votre politique d'achat foncier, sans réel plan précis derrière. Nous sommes ouverts à ce que vous nous présentiez un programme qui justifierait toutes les acquisitions, en fléchant leurs perspectives et leur devenir.

Permettez-moi également d'avoir quelques mots sur la sécurité. Vous savez que l'on ne fait pas de ce sujet un sujet phare, même si l'on considère qu'il est important. À ce propos, nous avons souligné, Monsieur le Maire, au début du mandat, votre prise de conscience de manière totalement réaliste du sujet, parfois en ayant à lutter contre votre propre majorité, en tout cas certains partis constituant votre majorité. Nous l'avons vu dans certains votes. Vous vous retranchez sans doute pour calmer les divergences au sein

de votre équipe, derrière l'absence de réponse du ministre Gérald DARMANIN à votre égard.

C'est un message qui peut s'entendre, mais cela ne doit pas être votre unique justification. Je n'évoquerai pas ses venues à Lyon qui ont donné lieu à polémique avec votre collègue, mais si j'en juge par ce qu'il a fait à Vaulx-en-Velin avec Hélène GEOFFROY, il est venu plusieurs fois dans une démarche constructive, avec des problématiques dans cette ville voisine qui sont assez voisines de certains de nos quartiers. À ce sujet, nous n'avons pas véritablement de réponse quant à savoir où en est la situation actuelle. Les Villeurbannais se tourneront à un moment ou autre vers vous s'ils voient que les choses ne changent pas en la matière.

Vous nous présentez des actions de prévention qui nous semblent tout à fait louables. Nous saluons également la mise en œuvre, par exemple, de la brigade du cadre de vie qui sera très certainement utile pour lutter contre les incivilités. Pour autant, d'un point de vue général, nous sommes tout de même au point mort sur ce sujet. Vous engagez des policiers. M. l'Adjoint a cité précisément des chiffres.

Sur ce point, nous ne pouvons que vous féliciter de la démarche, mais le tout n'est pas simplement de recruter, il faut également avoir une stratégie face aux problèmes de sécurité. Faute de quoi, même avec des effectifs décuplés, la situation ne changera pas. Pour cela, vous m'excuserez, mais je ne crois pas que vous ayez besoin de M. DARMANIN pour le définir.

Il en va de même pour la vidéosurveillance dont vous avez rappelé le développement. Nous vous rappelons tout de même qu'elle ne doit pas simplement servir à la verbalisation, mais s'inscrire dans un schéma de lutte contre les faits délictuels.

M. BOCQUET l'a encore fait avec le talent et le brio qui le caractérisent. Vous nous avez assuré à chaque débat budgétaire que vous ne faites que mettre en œuvre votre plan de mandat qui se déroule de manière quasi mécanique et que la situation reste soutenable, je reprends à peu près vos propos, car elle est toujours meilleure que celles des collectivités de la même strate, notamment sur la dette.

Je pourrais poser la question polémique : est-ce que parce que les autres collectivités de la même strate ont en moyenne un taux d'endettement de 80 % que nous devrions faire de même ? Je ne crois pas, et ce, d'autant plus lorsque nous savons tous que le contexte actuel est assez tendu. La délibération sur la gestion de la dette vient le confirmer. Il faudra donc gérer le niveau de la dette et les taux d'endettement de manière très fine.

Monsieur le Maire, j'ai entendu vos propos dans les médias locaux où vous considérez que Villeurbanne n'était pas assez endettée et qu'elle n'en prêtait pas assez. J'avoue que j'étais décontenancé par ce propos qui était, d'une certaine manière, dans la droite ligne de ce que l'on entend dans cette assemblée. Enfin, c'est peut-être le premier maire de Navarre qui se félicite que sa ville ne soit pas suffisamment endettée et qu'elle n'emprunte pas suffisamment. En principe, un maire se félicite soit de la très bonne gestion des finances publiques de la Ville, soit se désespère de la situation d'endettement que lui ont laissé ses prédécesseurs et qu'il devra redresser la situation.

Vous savez que la dette n'est pas seulement une situation qui s'apprécie au moment où l'on parle, mais bien dans la durée. C'est sur ce point que nous entendons vous alerter. Il

ne semble pas que votre trajectoire budgétaire s'inscrive dans une logique visionnaire. Il n'y a pas besoin d'être devin pour savoir que l'économie est, par essence, mouvante et qu'aucune situation n'est immuable.

Certes, nous ne vous demandons pas de prévoir des évolutions aussi fortes et inattendues que celles connues avec la crise du Covid ou même sur le plan énergétique avec les conséquences de la crise en Ukraine. Votre rôle est justement d'entrevoir ces situations exceptionnelles comme des éventualités et donc de prévoir des marges de manœuvre comme une sorte de filet de sécurité afin d'éviter d'être mis au pied du mur le moment venu et de sans cesse accuser l'État.

La situation financière stable est celle dont vous avez hérité. Elle s'est construite depuis plusieurs années, malgré des baisses de dotations continues de la part de l'État, pratiquement depuis 2008, date à laquelle je siége dans ce Conseil municipal. J'ai toujours entendu à chaque débat budgétaire la question de la baisse des dotations. Pour autant, la situation financière de la Ville est restée particulièrement stable et saine, ce qui prouve bien que des efforts ont été faits en interne par les équipes précédentes pour la maintenir. Ce serait de la bonne gestion d'agir ainsi. Or, depuis deux ans, on a l'impression de se couper petit à petit du filet de sécurité que l'on a pourtant mis du temps à tisser.

Pour la suppression des Invites, vous avez très habilement essayé de dire que nous ne passerons pas la triannualisation, alors que nous avons déjà biannualisé les Invites. J'ai tout de même fait un calcul. En les reportant en 2024, les suivantes arriveront en juin 2026. Votre premier mandat sera terminé. D'une certaine manière, cela revient au même, puisque vous aurez un festival en moins dans votre mandat. Si vous l'aviez fait en 2023, il y en aurait eu un suivant en 2025.

Vous allez sans doute m'apporter une réponse, mais on ne peut qu'y voir la conséquence de l'explosion du budget Villeurbanne Capitale française de la culture. Encore une fois, personne dans nos rangs ne remettra en cause la pertinence de ce qui a été fait, avec sans doute des choses plus ou moins réussies, mais cela fait partie du jeu. Nous allons finir en beauté dès demain. Nous ne pouvons qu'être satisfaits globalement. Au vu du budget initialement prévu et de la somme finale, nous pouvons considérer qu'il y a eu une gestion à la petite semaine. On a un peu navigué à vue sur cette question. Cela reflète la tendance générale de votre trajectoire budgétaire.

En ce qui concerne la dette, nous sommes partis relativement bas. Je rappelle que nous sommes passés d'un peu plus de 20 M€ en 2020 à un peu plus de 60 M€ prévus pour 2023. C'est assumé encore une fois par M. l'Adjoint qui l'a dit et redit lors de son propos, près d'un tiers du budget est financé par l'emprunt. Depuis 2022, on observe parallèlement une hausse des taux d'intérêt plus que conséquente.

Or, si vous maintenez votre dégradation en règles de structure et des ratios financiers, cela risque de vous jouer de mauvais tours. Vous commencez d'ailleurs à essayer les plâtres à travers les charges financières qui explosent, avec une augmentation importante. Encore une fois, nous ne vous reprochons pas de ne pas avoir prévu ces hausses importantes, mais bien de ne pas les envisager comme des perspectives pouvant

constituer un problème. Comme si de rien n'était, vous continuez votre dérive dépensière.

L'autre indicateur assez marquant est le taux d'épargne brute. Vous nous affirmiez en début de mandat et encore même lors du dernier Débat d'orientation budgétaire que votre objectif était de 14 % en fin de mandat. Les chiffres actuels ne laissent rien augurer de bon en la matière.

Nous ne nous alarmons pas simplement de la dégradation de la situation financière, mais bien de l'illusion que vous créez par cette gestion. Il serait difficile de tenir tout un mandat à ce rythme. Après la période « open bar », excusez-moi l'expression, il ne faudrait pas, Monsieur le Maire, que vous soyez amené à promettre aux Villeurbannais du sang et des larmes.

M. LE MAIRE.- Il est vrai qu'il aurait été malheureux de vous interrompre pour cette conclusion. Je dis à mes collègues, qui se sont s'impatientés, qu'initialement, nous avons accordé 10 minutes à l'opposition. M. CHABRIER n'a pas tant dépassé que cela le temps qui lui était imparti. Ensuite, chacun des groupes aura 8 minutes, nous en avons convenu lors de la réunion des présidents de groupe.

Pour la prochaine intervention du groupe Génération.s, c'est M. Maxime JOURDAN.

M. JOURDAN.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous apprêtons à voter le Budget primitif pour la troisième fois du mandat. Ce document, fruit d'une activité remarquable des services de la Ville, est aussi le produit du travail collectif de notre majorité avec nos ambitions de programme comme cap à suivre.

Il est inutile de rappeler la conjoncture inédite que nous vivons, mais réjouissons-nous brièvement de l'annonce de la Première ministre sur la responsabilisation vis-à-vis des dépenses de fonctionnement dans la loi de programmation des finances publiques. En effet, nous ne connaissons heureusement pas le, je cite, « mécanisme de sanction », mais nous avons compris le message.

Le gouvernement n'a toujours pas assimilé en quoi l'esprit de sa prétendue responsabilisation était malvenu et impertinent. Par exemple, elle ne distingue pas les caractéristiques locales et réelles, propres à chaque collectivité. Les dynamiques de développement démographique, culturel et économique induisent des niveaux de richesse et des besoins en services publics différents. Nous rappelons que la réforme de la fiscalité locale et, encore, la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement sont tant de paramètres qui feront perdre 3 Md€ par an aux collectivités, en particulier les communes qui sont les plus touchées.

À Villeurbanne, nous assumons d'engager toujours plus d'argent pour nos politiques publiques, nos équipements et les transitions que nous estimons nécessaires pour la ville de demain : une ville pour toutes et tous. Ainsi, relevons, par exemple, entre autres, la création de 55 postes pour s'adapter aux besoins remontés et renforcer la qualité de notre service public municipal. La formation de nos agent(e)s fera aussi l'objet d'une plus grande considération financière. En outre, nos animateurs et animatrices, piliers de la cohésion sociale, verront leur salaire revalorisé.

En réalité, nous faisons déjà preuve de responsabilité et de prudence. Nous avons dû adapter notre budget face à une inflation aux horizons incertains, mais nous gardons les mêmes objectifs à la fin du mandat. Par exemple, comme on peut le lire dans le rapport, dans les cantines scolaires, l'augmentation de la part des denrées alimentaires sous signe de qualité connaîtra une pause, que nous espérons courte. En revanche, nous avons déjà quasiment atteint les 50 % de ce critère et surpassé les 20 % de la loi ÉGalim pour les produits issus de l'agriculture biologique.

Ensuite, si notre groupe pouvait faire preuve de recul sur ce document, il citerait le montant non négligeable de plus de 2 M€ au titre de la contribution obligatoire aux écoles privées, étendu aux écoles maternelles, mais comme son nom l'indique, il s'agit d'une contribution obligatoire.

Concernant l'enveloppe des subventions aux associations, nous constatons une stabilité. Toutefois, notre groupe a toujours été et demeurera vigilant à la destinée de l'argent public et veillera sur la valorisation de ces subventions, ainsi qu'au respect par les associations de leurs obligations d'information de gestion et de l'utilisation desdites subventions. Ainsi, nous nous réjouissons qu'une commission à ce sujet se mette en place.

Encore, l'année 2023 sera l'occasion de voir se renouveler l'enveloppe abondante de 1,2 M€ pour le Budget participatif. Partager le pouvoir de décision avec la voix directe de nos habitant(e)s est une preuve que les finances leur sont directement dédiées. Ce sera également l'approfondissement de la végétalisation et de la défense de la biodiversité dans notre ville dans ses espaces publics, comme privés.

Nombreuses sont donc les raisons de voter pour ce Budget 2023, c'est du moins ce que fera sans hésiter le groupe Génération.s.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain, M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Merci. Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, comme j'en ai pris l'habitude et comme je continuerai certainement à le faire, je voudrais remercier Jonathan BOCQUET et les services de la Ville pour l'effort de pédagogie et de transparence dont ils ont fait montre à l'occasion de la présentation de ce Budget primitif 2023.

Comme l'a bien évoqué Jonathan BOCQUET dans sa présentation, on remarque que ce budget est en hausse à la fois pour les dépenses de fonctionnement, mais surtout pour les dépenses d'investissement dont les dépenses réelles progressent de près de 25 %, chiffre rarement atteint, voire jamais.

Comme je l'ai déjà évoqué le mois dernier à l'occasion du Débat sur les orientations budgétaires et comme l'a évoqué M. le Maire, cette progression s'effectue dans un contexte d'inflation qui impacte tout particulièrement notre budget en termes de dépenses énergétiques, que ce soit en matière de factures de gaz, d'électricité, de chauffage urbain, de combustibles ou de carburant, également évoqué par Jonathan BOCQUET.

À noter que ce contexte inflationniste n'est, *a priori*, pas près de s'arrêter et va certainement aller en s'aggravant, selon les prévisionnistes, et ce, alors que le 7 décembre dernier, la droite sénatoriale et le gouvernement ont refusé tout retour au tarif réglementé pour les collectivités, *a contrario* d'une proposition de loi déposée par les sénateurs communistes. En échange, le gouvernement propose un « filet de sécurité », sans doute le même évoqué par M. CHABRIER, de seulement 150 M€ pour l'ensemble des communes de France. C'est une vraie gageure qui ne permettra certainement pas de compenser une hausse qui devrait s'élever à 1 M€ pour Villeurbanne, d'autant que les dotations continuent leur baisse (près de 10 % de dotations prévues en moins pour ce BP, soit - 3 M€).

L'exercice d'équilibre budgétaire est rendu d'autant plus difficile que l'établissement de règles de plus en plus complexes, faites de compensations, péréquations, autant de dispositifs qui rendent les budgets illisibles et les prévisions de rentrées fiscales assez aléatoires, et ce, alors que le cadre d'évolution des dépenses réelles est assorti de toute une panoplie de sanctions en cas de non-respect des règles budgétaires austéritaires imposées par l'État, aujourd'hui abandonnées, mais pour combien de temps ? Malgré cela, le taux d'autofinancement, autrement dit le bénéfice réalisé par la section de fonctionnement, reste dans des proportions très convenables, puisqu'il s'élève à près de 17 M€, soit environ 10 % du budget de fonctionnement.

Pour financer ses dépenses de fonctionnement au service de la population, Villeurbanne voit ses recettes reposer essentiellement sur l'impôt, plutôt que sur la facturation des services. Autrement dit, le coût du service public est partagé entre tous *via* l'impôt, plutôt que d'être facturé aux seuls usagers.

Parmi ces dépenses, figurent en bonne place les frais de personnel qui sont naturellement le premier poste de dépense de la Ville. Il continue de progresser du fait de l'augmentation du point d'indice, permettant d'améliorer l'attractivité des métiers et ainsi le recrutement de 56 agent(e)s supplémentaires dans des domaines aussi divers et indispensables que le secteur de la petite enfance avec l'ouverture des nouvelles crèches ou celui de la police municipale qui sont des secteurs en tension.

Il va de soi que cette politique volontariste visant à pérenniser et développer les missions des agent(e)s doit être poursuivie et accentuée si nous voulons que nos objectifs de plan de mandat soient tenus et respectés. Gageons également que la politique d'un dialogue social de qualité soit également poursuivie, suite aux dernières élections professionnelles qui ont eu lieu dans la fonction publique territoriale, comme dans les deux autres volets de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État, le 8 décembre dernier.

Comme indiqué en tout début de présentation de ce rapport, la Ville continue sa politique d'investissement qui s'est traduite par un redémarrage conséquent des différents chantiers qui vont s'étaler tout au long de l'année 2023, avec les différentes opérations d'aménagement urbain, que ce soit à travers la programmation des différentes ZAC de Gratte-Ciel, Grandclément et de la Soie, ou de la construction des nouveaux groupes scolaires Simone Veil et Ernest Renan.

Cette politique résolument volontariste et assumée a un coût avec un nécessaire recours à l'emprunt, d'autant plus que la Ville se refuse de modifier le montant de ses taux d'imposition. Cela génère en contrepartie une augmentation du niveau d'endettement qui reste toutefois parfaitement supportable et maîtrisé à hauteur de 326 € par habitant, contre 1 088 € par habitant en moyenne dans les autres villes de la même strate, soit trois fois inférieur. Cette même dette est facilement remboursable, puisqu'elle représente moins de 30 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 80 % en moyenne dans les autres villes de la même strate.

Concernant les politiques publiques mises en place, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les objectifs annoncés en début de mandat sont en passe d'être tenus dans leur grande majorité. Il n'est pas question ici d'en dresser une liste à la Prévert, mais je pense qu'il faut repérer les points saillants pour nous à travers les cinq items présentés, à savoir une ville hospitalière, sûre et solidaire.

Nous soulignons l'an dernier la légitime fierté que nous pouvions avoir quant à la politique menée contre le sans-abrisme, à l'heure où l'État, sous la pression de plusieurs maires de grandes villes de France, a dû se résoudre à reconduire les montants consacrés aux logements d'urgence, qui étaient déjà notoirement insuffisants.

À ce sujet, nous espérons ne pas nous retrouver dans la situation dénoncée par le collectif « Jamais sans toit » l'an dernier au sein des écoles Jean Zay et Ernest Renan, où des familles entières avec enfants qui se retrouvent littéralement à la rue, sans solution de relogement. Notons que la création d'un tiers-lieu alimentaire, comme celui de l'Archipel, contribue également à prendre toute notre part dans la lutte contre des situations de grande pauvreté et précarité.

Concernant le logement social, nous ne pouvons qu'être favorables à la poursuite du soutien aux différentes garanties d'emprunts accordées aux différents bailleurs sociaux, ainsi qu'aux aides accordées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé ancien, notamment à travers le dispositif Ecorenov' ayant pour objectif la lutte contre les logements insalubres et les passoires énergétiques.

En matière de ville inclusive, comme évoqué, nous notons avec satisfaction la confirmation de la création d'une Maison de l'égalité, des droits et de la lutte contre les discriminations, en lien avec les associations de défense des personnes discriminées.

En matière de ville plus sûre, nous encourageons l'embauche de médiateurs dans les quartiers des Brosses notamment, en plus du recrutement de policiers municipaux déjà évoqué, tout comme la mise en place du dispositif d'accompagnement de jeunes en grande précarité en vue d'une réinsertion professionnelle par le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée), ainsi que la brigade contre les incivilités.

En matière de ville plus sobre, respirable et écologique, nous ne pouvons qu'encourager la poursuite de création de parcs, de jardins publics et de végétalisation de l'espace public qui doivent permettre de lutter contre les îlots de chaleur que nous avons hélas connus cet été, tout comme la mise en place d'un plan de sobriété énergétique. Nous notons également avec satisfaction cette année la généralisation de bornes à compost pour le tri des déchets.

Pour le côté ville plus respirable, cela nécessite, pour nous, de conditionner la nécessaire lutte contre la pollution atmosphérique par la mise en place d'une ZFE adossée à un développement volontariste des transports en communs lourds de type métro ou tramway, insuffisamment développés à l'heure actuelle pour représenter une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle.

Concernant l'aspect ville épanouissante, facile à vivre et animée, il va sans dire que l'attribution du titre de Villeurbaine Capitale française de la culture 2022 a été un événement exceptionnel et une formidable opportunité de proposer une programmation culturelle telle que nous n'en avons jamais connue auparavant et que nous ne connaissons pas avant longtemps. Charge à nous de transformer l'essai pour favoriser le développement d'une vie culturelle ancrée dans tous les quartiers de la ville pour tous les âges et catégories de population.

En matière éducative, premier poste de dépenses en matière d'investissement, il ne fait aucun doute que la construction de nouveaux groupes scolaires devrait permettre de rattraper le retard en termes d'infrastructures et de désaturer les écoles existantes du centre-ville et de nombreux quartiers de Villeurbaine. En matière sportive, nul doute également que la construction de nouveaux complexes sportifs, tout comme l'acquisition du terrain de sport sur la propriété d'ENGIE, devraient permettre un droit au sport pour tous et toutes.

M. LE MAIRE.- Allez-vous arriver à la conclusion ?

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Excusez-moi, je conclus sur la ville active, créative, stimulante et la ville collaborative, participative et citoyenne. Je vous remercie de votre attention, n'ayant pas respecté les temps impartis, désolé.

M. LE MAIRE.- Je suis désolé, mais nous nous sommes mis d'accord avec tous les groupes sur 8 minutes.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Nous voterons pour ce projet.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. La parole est au groupe Villeurbaine insoumise ensemble ! Morgane GUILLAS, vous avez la parole.

Mme GUILLAS.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises, en augmentant de près de 15 % notre budget, nous faisons honneur à notre mission de service public. Alors que les prix de l'alimentation ont augmenté de 12 % en un an et que seule l'électricité sans bouclier tarifaire serait multipliée par trois, nous choisissons de continuer à investir pour mieux protéger et améliorer les conditions de vie des Villeurbannais et Villeurbannaises. Malgré ce contexte, nous créons 55 nouveaux postes qui nous aideront à mettre en œuvre ces politiques publiques, car c'est une véritable transformation de Villeurbaine que nous souhaitons. Gérer la ville n'est pas suffisant, il faut la guider. Nous investissons donc pour le présent et l'avenir.

D'abord, nous investissons dans l'adaptation et la lutte contre le changement climatique. Nous créons des espaces verts, naturels et publics, comme le futur parc sur le site actuel de l'ACI. Nous enlevons le bitume qui se transforme en radiateur pendant les canicules pour baisser les températures et faire en sorte que l'eau vienne directement abreuver la végétation, qui elle-même nous rafraichira.

Nous investissons aussi dans les économies d'énergie en travaillant dans un premier temps sur le plus simple et le plus rapide à réaliser, c'est-à-dire les habitudes de consommation énergétique. Parallèlement, nous continuons de lancer des études et des travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux. Nous investissons dans la solidarité en programmant la création de la Maison de l'égalité et des droits pour lutter contre les discriminations et offrir un lieu de ressources commun où se croiseront compétences et associations.

Nous poursuivons l'investissement dans le tiers-lieu alimentaire à Raphaël de Barros pour que plus personne n'ait faim à Villeurbanne. Nous investissons dans la petite enfance et l'éducation, en anticipant la construction de la future école Grandclément, en finançant des travaux dans tous les groupes scolaires ou encore en mettant plus de moyens pour revaloriser les salaires des postes d'animateur. Nous investissons aussi pour donner plus de pouvoir direct aux Villeurbannais et Villeurbannaises grâce à la troisième édition du Budget participatif et au travail continu de l'Assemblée citoyenne, comme nous avons pu le voir précédemment.

Pourtant, tous nos investissements se réalisent dans un contexte toujours plus difficile. L'état financier dans lequel l'État nous enferme est de plus en plus étroit et nous rend chaque année plus dépendants de ses compensations. Ces dernières années, nous avons vu disparaître la taxe d'habitation. Elle est compensée à la fois par la Métropole et par l'État avec un mécanisme qui rend encore plus complexe la compréhension des finances locales. Jamais avare d'idées pour assécher les comptes des collectivités territoriales, le Président a aussi décidé la suppression de la CVAE qui a rapporté pourtant 18 Md€ à l'échelle nationale.

On passe d'ailleurs d'une fiscalité liée aux territoires avec des contributions payées par les entreprises et les habitants d'une commune pour les investissements de cette même commune, à une fiscalité liée à la consommation, car c'est avec la TVA que l'État entend compenser ces suppressions d'impôts. C'est donc le consommateur qui finance les investissements publics. On sait que c'est l'impôt le plus injuste, socialement parlant. Où est la place du citoyen dans ce dispositif ? Comment peut-on prôner la sobriété avec ces réflexions ?

La facture est salée pour l'État. En compensant ce manque à gagner aux collectivités, il augmente son déficit de 25 Md€ annuel et organise sa propre disette financière pour mieux justifier les mesures d'austérité à venir. Nous sommes entraînés malgré nous dans cette cure d'austérité. Heureusement que le Sénat a rejeté en début de mois le pacte de confiance que Mme BORNE voulait nous imposer par un énième 49.3 qui nous aurait encore plus forcés à nous restreindre dans nos investissements.

Aujourd'hui, c'est un dixième 49.3 qui est malheureusement passé. On pourrait parler de carton plein, mais un carton plein qui piétine notre démocratie. Le gouvernement garde un cap de réduction du déficit national qui retombera très certainement, même ce n'est pas ce que je souhaite, dans les années à venir sur les collectivités. Comme je le signalais, nous sommes pourtant dans un contexte d'augmentations historique des coûts de l'énergie que la Ville subit, comme tous les habitants et toutes les entreprises. Nos dépenses liées aux fluides ont augmenté de près de 40 % en un an, dont plus de la moitié

est liée à celle de l'électricité et du gaz. Ces dépenses devraient encore augmenter de 50 % en 2023.

Nous, élus, comme les militants que vous avez pu croiser en entrant dans la salle du Conseil, continuons donc de sonner l'alerte. L'État donne toujours plus de responsabilités aux communes, mais en se désengageant de ses compétences. Il baisse leurs moyens et les marges de manœuvre. Le résultat est que nous avons de plus en plus de politiques publiques à mener, alors même que l'on nous retire les moyens financiers pour les réaliser. C'est une véritable asphyxie des services publics qui s'organise par le gouvernement, alors que le principe même de la libre administration des collectivités constitutionnelles, dans les faits, est mis en danger.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es, Mme Sylvie DONATI.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, notre groupe remercie Jonathan BOCQUET, les services financiers, de même que toutes les directions et les adjoints qui ont œuvré collectivement sur ce budget, toujours dans une recherche permanente de consensus.

Lors du Débat sur les orientations budgétaires du mois dernier, les différents groupes, dont le nôtre, se sont émus de la réduction de nos marges de manœuvre en matière budgétaire. En effet, notre Commune fait face à une hausse significative des charges de fonctionnement liée à la conjoncture, pour n'en citer que deux : la hausse des prix de l'énergie et le relèvement du point d'indice des fonctionnaires, le second étant une absolue nécessité en raison de l'inflation de l'année 2022. Elle fait également face à l'engagement de dépenses conséquentes liées à des investissements importants. De même, nous étions suspendus aux lèvres du législateur en pleine élaboration de sa loi de finance pour 2023, avec son lot d'incertitudes et surtout d'inquiétudes pour les collectivités territoriales, à commencer par les communes.

Comme l'an dernier, l'augmentation des dépenses est accompagnée d'une augmentation, certes moins importante, des recettes. Comme l'an dernier, la section de fonctionnement reste excédentaire et permet l'autofinancement de la collectivité pour l'exercice 2023. Les finances communales sont loin d'être menacées. Pour preuve, nous sommes dans la perspective d'accueillir, comme l'évoquait Jonathan BOCQUET, près d'une cinquantaine d'agentes et d'agents en 2023 pour conforter nos services publics, par exemple sur le secteur de la petite enfance, de la police municipale et de la vie associative.

Par ailleurs, en raison de l'inflation et des incertitudes pour les mois à venir, des choix cruciaux ont dû être faits. Comme l'a évoqué M. le Maire dans son propos introductif, la décision de reporter les Invites, qui auraient dû se tenir en juin prochain, à 2024 est un véritable exemple de responsabilité budgétaire. Elle permet d'économiser plus de 1 M€, même si, en même temps, c'est un crève-cœur, tant les manifestations culturelles gratuites sont dans l'ADN de notre ville.

En revanche, le plan de sobriété énergétique ne conduit pas à rogner sur la qualité de l'offre quotidienne à destination des habitants, contrairement aux choix faits par d'autres collectivités. Notre majorité s'est résolument engagée sur la voie d'investissements

massifs pour moderniser les équipements municipaux et en construire de nouveaux et accompagner le développement démographique de notre ville, qui gagne en attractivité année après année. Plusieurs exemples : récemment, le gymnase à Cusset inauguré, l'ouverture de l'école provisoire de la rue Lafontaine et ce soir, nous délibérons sur le programme du pôle jeunesse et cinématographique de la ZAC Gratte-Ciel, autant d'investissements nécessaires pour la 19^{ème} ville de France.

Les nouveaux équipements mis en service depuis 2020 pèsent évidemment aussi dans le poste fluides et énergie qui croît de près de 2 M€, dont 1 M€ pour le gaz et l'électricité. Ces investissements s'apprécient à deux niveaux, d'abord au quotidien, celui de l'expérience quotidienne et immédiate des habitants, soucieux de pouvoir accéder à des services de proximité, celui d'un cadre de vie de qualité et d'un vivre ensemble consolidé. Le deuxième niveau est celui du siècle, celui des crises, mais aussi celui des transitions, à commencer par la transition écologique, et celui des combats contre les discriminations, les exclusions et les obscurantismes.

M. l'Adjoint aux finances l'a rappelé lors du dernier Conseil, les communes disposent encore de la clause générale de compétences et sont, par conséquent, fondées à mener toutes les politiques qui auraient un intérêt local. Nous avons donc le pouvoir, sinon le devoir d'apporter les réponses les plus complètes aux Villeurbannais, qu'ils soient préoccupés par la fin du mois ou par la fin du monde.

Évidemment, de telles ambitions ont un coût que la collectivité doit assumer sur ses deniers. La réglementation des finances locales est d'une sévérité absolue. Hors de question de ne pas présenter un budget équilibré et le recours à l'emprunt doit être limité aux investissements. L'austérité n'est pas une option pour ce budget, pas plus que ne l'a été l'augmentation de la fiscalité. La bonne santé financière de Villeurbanne permet de recourir à l'emprunt dans des conditions favorables. L'encours de la dette ne représente que 28 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 80 % pour les villes de notre strate, avec un risque minime.

Nous sommes en mesure de présenter un budget équilibré et sincère, nous permettant de maintenir les investissements au niveau de ce qui a été entamé en 2020. Les dépenses d'équipement connaîtront une hausse de près de 17 M€, soit + 30 % par rapport à 2022, comprenant à la fois des études pour la rénovation de groupes scolaires et d'équipements sportifs, que pour la construction de nouvelles écoles, de crèches et de parcs. L'acquisition du foncier représente à elle seule 11,30 M€.

L'année 2023 verra aussi la concrétisation de projets arrivés à maturité, notamment la mise en œuvre de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention, ainsi que le déploiement de la brigade du cadre de vie qui aspire à apporter des solutions en termes de lutte contre les incivilités, la protection de l'environnement et la sécurisation de l'espace public.

La transition écologique se poursuivra et s'intensifiera à Villeurbanne, portée par des convictions inébranlables de justice sociale et environnementale et rendue plus que jamais nécessaire avec la crise énergétique. La labellisation « Territoire engagé transition écologique » demandée auprès de l'ADEM viendra conforter cette démarche.

En effet, il est peut-être temps de reconnaître que Villeurbanne est devenue une grande ville à part entière et doit, à ce titre, se doter des moyens de se projeter à l'horizon 2030 et même au-delà. Il n'est cependant pas ici question de nous enorgueillir de nos investissements, mais bien de répondre à des attentes explicitement décrites par les habitantes et les habitants eux-mêmes et les collectifs que ces derniers animent : le monde associatif, les conseils de quartier, mais également les agentes et les agents de la Ville.

Convaincu que ce Budget primitif permette de répondre à ces attentes, le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es votera ce budget et sera bien évidemment au rendez-vous de son exécution pour l'année à venir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Il reste le groupe Les Ecologistes pour 8 minutes de parole.

Mme LOIRE. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Villeurbannais, Villeurbannaises, ce Budget est celui de mi-mandat. Il donne à voir des projets qui naîtront dès 2023, mais révèle aussi les avancées et les réalisations de notre feuille de route politique commune. L'ambition que nous portons se traduit notamment par la poursuite d'investissements conséquents avec 76 M€ en 2023 dans les dépenses d'équipement pour construire, rénover ou améliorer notre patrimoine municipal.

Au regard de nos politiques municipales, cela se traduit en matière d'éducation par l'engagement de construire trois nouveaux groupes scolaires sur ce mandat. À La Soie, le groupe scolaire Simone Veil ouvrira en septembre 2023. À Grandclément, la désignation de l'équipe et du concours d'architectes aura lieu prochainement. Enfin, pour le secteur sud-ouest de la ville, des études sont également programmées. Il s'agit également de rénover nos écoles en effectuant des travaux lourds de restructuration, à l'œuvre actuellement sur le groupe Ernest Renan Sud et à venir dès la rentrée 2023 pour l'école élémentaire Croix-Luizet.

Investir, c'est aussi améliorer le quotidien des enfants, des personnels municipaux et des enseignants grâce à des travaux d'amélioration du confort thermique et des espaces éducatifs collectifs, comme les cours de récréation, les BCD et salles de motricité ou les espaces de restauration.

Concernant les équipements sportifs, de nombreuses opérations de rénovation, notamment en matière de confort thermique, sont à l'œuvre. Nous tenons à souligner particulièrement la création de nouvelles infrastructures qui répondront aux nouveaux besoins d'espaces de pratiques dans la ville. À La Soie, toujours en plus de l'ouverture du groupe scolaire et de l'équipement de petite enfance Ellen Key, la construction d'un gymnase sera également lancée cette année et viendra compléter l'offre d'équipement public pour les familles de ce nouveau quartier.

L'acquisition par la Ville du site d'ENGIE situé rue du 4 Août nous paraît à saluer. Bien que nécessitant des travaux d'aménagement avant son ouverture, ce site permettra de compléter une offre dans un secteur peu doté et de compléter le maillage territorial de nos équipements. Outre la construction de complexes sportifs, la mise en place de terrains de proximité offre des solutions à de nombreux jeunes et familles souhaitant poursuivre une activité physique et sportive. Nous notons cette année que notre

collaboration avec la Métropole permettra la livraison au printemps prochain d'un terrain de proximité rue Arago à côté du collègue Jean Jaurès.

Concernant la politique de végétalisation, 2023 marquera la livraison du jardin PUP Alstom, rue Léon Blum, attendu de longue date par les habitants d'un quartier souffrant d'îlots de chaleur. Pour les grands parcs prévus sur Grandclément et ACI, des études de programmation seront engagées, notamment pour initier la concertation avec les habitants pour échanger sur leurs attentes et leurs envies, pour l'aménagement de ces espaces d'une taille importante, rappelons-le, 3 hectares sur Grandclément et 2 hectares sur ACI.

Les investissements pour faciliter la mobilité dans notre commune seront déployés également dès 2023 en collaboration avec la Métropole et le Sytral, avec l'arrivée de deux tramways, d'un bus à haut niveau de service et l'instauration d'une voie lyonnaise, afin d'offrir des solutions alternatives à l'automobile.

Si les points soulevés s'inscrivent pleinement dans l'un des axes forts de notre contrat municipal, la transition écologique, nous notons également, au titre des investissements, la poursuite du Budget participatif, événement désormais attendu par les Villeurbannais et les Villeurbannaises, qui voient leurs projets se réaliser, au bénéfice de toutes et tous, par la végétalisation d'espaces et la création de lieux de rencontre.

En revanche, ce budget s'inscrit dans un contexte financier national et international complexe, avec une inflation difficile à pronostiquer et des hausses des coûts de l'énergie. Ainsi, sur les budgets de fonctionnement, si nous additionnons les budgets prévisionnels ayant trait à l'énergie, le chauffage urbain et les combustibles, la dépense estimée augmentent de 30 %. Ces dépenses contraintes fragilisent les équilibres financiers des collectivités, qui doivent, pour certaines, faire des arbitrages entre la fermeture d'équipements et la facture de chauffage.

Villeurbanne n'est pas dans cette situation. Si cette augmentation vient impacter notre budget, elle conforte nos choix d'investissement en matière de rénovation thermique abordés tout à l'heure et nous oblige à réfléchir à nos pratiques. Nous le voyons bien, lorsque la situation le nécessite, chacun agit. La baisse des consommations énergétiques des Français au mois de novembre de plus de 7 %, comme évoqué par RTE, le confirme. Ces choix ne se font jamais au détriment de l'essentiel, la possibilité pour chacun de travailler, vivre dans des locaux chauffés ou bénéficier d'un éclairage public pour pouvoir se déplacer en ville en sécurité.

Si la Ville assure sa part, il est du devoir de l'État de prendre la mesure de la tâche qui nous attend et d'accompagner collectivités et particuliers à des rénovations de plus grande ampleur, et ce, dans une visée de réduction de nos consommations, bénéfique pour les dépenses publiques, comme pour le climat.

Un autre point saillant de ce budget concerne les ressources humaines de la collectivité. Les bâtiments que nous construisons, les services que nous rendons aux Villeurbannaises et Villeurbannais ne fonctionnent que par la présence d'agents municipaux dans les crèches, les écoles, les bibliothèques, aux guichets de l'état civil, dans les piscines, au commissariat de police, sur les marchés, dans nos parcs et jardins et à la maintenance de nos infrastructures. Ainsi, si la ligne correspondant aux dépenses de personnel augmente,

c'est en partie lié à l'augmentation du point d'indice qui reste cependant bien inférieur à l'inflation, mais aussi par la création de postes, d'ailleurs la création de ces 50 postes est attendue par les Villeurbannaises et les Villeurbannais, et un engagement de notre exécutif à couvrir des besoins qui se sont accrus avec l'augmentation de la population.

Concernant les recettes, les collectivités n'ont, depuis la fin de la taxe d'habitation, que des marges de manœuvre limitées en matière de fiscalité. Conformément à nos engagements de campagne, nous n'avons pas augmenté la taxe foncière à Villeurbanne. Pour ce qui relève de la tarification des services municipaux, la décision a été prise de ne les augmenter qu'au regard de l'inflation, tout en conservant une attention à l'équité de ces évolutions et leur impact sur les plus modestes.

Derrière les chiffres d'un budget, il y a celles et ceux qui les mettent en œuvre. Nous saluons ici l'engagement quotidien des agents municipaux. Derrière les écritures comptables, il y a des habitantes et des habitants de tout âge et de toutes conditions, avec qui nous souhaitons coconstruire les politiques publiques, car c'est ainsi que nous sommes les plus justes. Il s'agit de l'être, afin que chacune et chacun puisse faire valoir ses droits à vivre à Villeurbanne dans des conditions dignes.

Parce qu'il ne sera jamais temps de choisir entre justice climatique et sociale, nous voterons bien entendu ce budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur l'Adjoint en charge des finances ?

M. BOCQUET. Merci à l'ensemble des orateurs qui ont contribué à un débat de qualité sur une délibération extrêmement importante pour l'année prochaine et la suite de la vie de cette collectivité.

Ce n'est pas par provocation et j'espère que mes collègues de la majorité ne m'en voudront pas, mais Monsieur CHABRIER, je rejoins beaucoup de vos remarques. D'abord, nous ne devons pas nous cacher derrière l'État. Malgré les orientations austéritaires de l'État, je crois que ce budget vous démontre que plutôt que de subir les choix de l'État, nous agissons avec volontarisme. L'État se désengage, c'est son droit, il y a les arènes politiques pour porter le combat contre ces choix.

Ce que nous reprochons à l'État est de nous enlever nos leviers de gestion et de remettre en cause notre autonomie, notre libre administration. C'est aussi plus largement, petit à petit, de remettre en cause cette lisibilité de la contribution et du service public. Si vous contestez en plus le droit de recourir à l'emprunt, vous aurez tôt fait de transformer les villes en de simples guichets de l'État.

Je suis également absolument d'accord sur le fait que ce n'est pas parce que nous sommes les meilleurs que cela prouve que nous sommes bons. En revanche, si vous considérez que tout le monde est mauvais, nous avons compris que sommes parmi les moins endettés. C'est peut-être la preuve que l'État ne contribue pas assez et qu'il a abandonné les villes. Nous ne nous comparons pas seulement aux autres, nous regardons également les indicateurs de référence des agences de l'État. Nous regardons surtout nos budgets de façon pluriannuelle.

Je l'ai déjà dit ici, je ne voudrais pas que nous donnions l'impression de considérer la dette comme une ligne comptable totalement éthérée. La dette nous engage sur des générations futures. Il faut donc être extrêmement attentif à ce que l'on fait peser sur les générations futures. C'est un levier budgétaire, mais ce n'est pas le levier du bandit manchot. C'est le levier d'amplification de la force économique et budgétaire d'une collectivité. Il doit être maîtrisé, car il n'est pas infini, mais ce qui nous permet d'avoir un effet accélérateur est de pouvoir emprunter. Trop s'en saisir, c'est sacrifier l'avenir, mais ne pas s'en saisir, c'est aussi sacrifier l'avenir.

Ce qui montre que nos dépenses sont soutenables est que nous pouvons supporter nos investissements. Vous nous rappelez l'objectif de 14 % d'épargne brute à la fin du mandat. Nous verrons à combien nous serons au prochain compte administratif, puisque regarder ce chiffre sur un budget primitif n'a pas vraiment de sens. Il est certain que cette prospective a été impactée par le contexte économique. Je ne pourrai pas dire le contraire. Nous gardons en ligne de mire cet objectif théorique comme un point de repère, mais il faut expliciter cet objectif de 14 %. Nous n'avons pas tiré les dés. Cela renvoie à une prospective et des simulations par rapport à un engagement fixé de laisser à la Ville pour le prochain mandat la capacité de financer la même programmation en termes d'investissements.

C'est de cette manière que nous avons placé les 14 %. Je pense qu'il faut les comprendre ainsi, dans cet objectif pluriannuel, afin de vérifier année après année que nous sommes toujours en capacité de porter une politique d'investissements ambitieuse à Villeurbanne.

Je suis d'accord avec vous sur un autre point, Monsieur CHABRIER. Il aurait mieux valu emprunter avant que maintenant, au regard des taux d'intérêt. Il aurait mieux valu investir dans la rénovation thermique en 2010 qu'en 2020. Il valait mieux acheter du foncier par anticipation qu'au dernier moment en urgence lorsque l'on doit faire atterrir un équipement public.

Vous révoquez la situation financière trouvée en arrivant et, se faisant, vous nous obligez à revenir sur l'envers du décor d'un faible endettement. Je suis toujours mal à l'aise là-dessus, car cela nous oblige à rouvrir des débats clos depuis quelques années. Je crains que ce débat ne perdure en filigrane tout au long de ce mandat. Nous avons trouvé une situation financière stable et saine qui marquait des efforts de la Ville de Villeurbanne. C'est vrai, mais qui menait ou qui subissait ces efforts ? C'étaient les services et les habitants. Ville la moins endettée de France, c'était également une ville sous-dotée en équipements avec des services municipaux en tension. C'était également une ville sous-dotée en foncier.

Vous nous interrogez sur la stratégie foncière. Je me souviens de la campagne en 2020 où toutes les listes politiques ici présentes, et, je pense, même d'autres, avaient la conviction qu'il fallait porter des écoles, des parcs et des terrains de sport. Aucune d'entre elles n'avait la solution dans sa poche sur la localisation de ces équipements publics. On ne savait pas où les faire atterrir, parce qu'il y avait une absence de foncier dans le patrimoine municipal, donc une absence d'anticipation.

Vous l'avez dit, et je suis également d'accord, on ne peut pas tenir un mandat à ce rythme. Cela tombe bien, nous n'avons pas prévu de poursuivre ce rythme, mais il a bien

fallu produire un effet de rattrapage. Nous avons annoncé en début de mandat que nous procédions à un changement de missions. Il n'y avait aucun orgueil mal placé là-dedans, simplement le fait de se mettre à niveau, c'est-à-dire de répondre aux besoins des habitants autant que nécessaires et aux réelles capacités de la Ville de Villeurbanne.

Maintenant, la PPI et le plan de mandat sont lancés et atteignent leur pleine vitesse de croisière. Le rythme habituel d'un mandat local se poursuit, avec une ou deux années de mise en place et quatre années de réalisation de grands projets. Il est donc tenu en dépit du contexte sanitaire, économique, énergétique et international qui a très largement influencé et perturbé toutes les collectivités et nos vies depuis 2020.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je me félicite de toutes les interventions de la majorité. Ne vous inquiétez pas, Monsieur CHABRIER, j'ai quelques réactions à vos propos, mais je parle d'abord à la majorité dont chaque groupe a pris la parole.

Peut-être que la presse s'en désolera, je n'ai vu aucune divergence d'appréciation dans l'élaboration de ce budget. Monsieur l'Adjoint aux finances, peut-être est-ce lié à la qualité du travail partenarial que vous avez mené avec l'ensemble des adjoints qui vous ont accompagnés dans cet exercice budgétaire extrêmement difficile au regard des contraintes qui pesaient sur notre collectivité. En tout cas, je m'en satisfais et je vous en remercie, Monsieur BOCQUET, mais également Agnès THOUVENOT, Gaëtan CONSTANT, Aurélie LOIRE et Olivier GLUCK, avec l'ensemble des services. La qualité de ce travail a été notée par tous les groupes.

Puisque la majorité est d'accord sur le Budget, je vais me concentrer un tout petit peu sur l'opposition qui a fait part de quelques interrogations.

D'abord, sur la culture, je ne veux absolument pas qu'on laisse entendre que les Invites sont abandonnées. En effet, elles sont décalées d'un an. Il n'y a aucun tour de passe-passe, Monsieur CHABRIER, ni sur le devenir des Invites ni sur notre ambition culturelle. Vous avez raison, s'il y a des Invites en 2024, il y en aura en 2026, mais je n'ai pas encore dit ce qui se passerait en 2025. Vous nous permettrez, avec l'adjoint en charge de la culture, de garder quelques annonces pour le début de l'année 2023 sur ce que nous pourrions faire en 2025 en matière de culture. Je suis sûr que vous ne serez pas déçu.

Vous évoquez également la question du budget en matière de culture. Je ne peux pas laisser passer le fait que nous ayons piloté à l'aveugle. Dans ce cas, vous auriez dû faire part de cet étonnement lors de la DM que vous avez votée avec nous. J'en ai moi-même été surpris, je vous l'avoue, que vous ayez voté cette délibération modificative budgétaire en connaissance de cause.

Vous ne pouvez donc pas dire que nous avons piloté à l'aveugle le budget de la culture. Nous avons présenté une DM et vous l'avez votée avec nous. Nous l'avons chaque fois expliqué aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais et à la presse qui s'intéresse beaucoup à cette question budgétaire. On parle de 13,5 M€ d'argent public, c'est bien logique d'être en permanence sous le contrôle des citoyennes et des citoyens et de la presse, mais nous avons explicité chaque fois ces dépenses. Je n'ai pas de doute que demain, devant le spectacle Vitale, nous nous féliciterons ensemble de cette année, en tout cas c'est mon souhait.

Pour le deuxième point qui prête moins à débat, je n'ai jamais parlé du fait que je me plaignais des baisses de dotations. Je me suis plaint, comme vient de le faire Jonathan BOCQUET, du fait que l'État voulait administrer les collectivités locales. S'il n'a plus besoin de l'échelon des collectivités locales, qu'il prenne la fiscalité, les responsabilités et l'administration. On reviendra alors à un temps ancien où les villes n'avaient aucun pouvoir.

Si l'État souhaite avoir des villes engagées, motrices sur des transitions écologiques, sociales et démocratiques auxquelles nous devons faire face, il faut qu'il nous fasse confiance sur la manière dont c'est géré. S'il nous enlève, d'un côté, toutes les recettes fiscales et qu'il nous dit, de l'autre, comment nous devons dépenser et dans quel cadre budgétaire, il y a un moment où nous ne servons plus à grand-chose, le maire le premier, mais cette assemblée également.

C'est cela que nous remettons en cause aujourd'hui. Ce n'est pas du tout le désengagement acté de notre part de l'État sur bon nombre de politiques publiques, hélas. En revanche, s'il souhaite revenir là-dessus, nous lui en saurons gré et nous travaillerons avec lui, comme je peux le faire aujourd'hui en faisant confiance à ce gouvernement, en tout cas *a priori*, on verra *a posteriori* avec le Conseil national de refondation que vous avez cité. Vous n'êtes pas sans savoir, c'est certainement dû au fait que vous ayez relayé mon soutien plein et entier à Olivier KLEIN dans les réseaux sociaux, qui m'a demandé d'animer l'un des trois groupes de travail.

Pour la dette, oui, j'ai dit que c'était positif pour la Ville de s'endetter. Cela peut paraître surprenant, mais c'était une manière déguisée de dire que c'était embêtant de ne pas l'avoir fait. En fait, ce sont des écoles, des crèches, des résidences de personnes âgées, des travaux engagés pour améliorer la qualité de service aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais.

En effet, le fait d'avoir un très faible taux d'endettement peut handicaper les politiques publiques d'une ville. Je ne dis pas qu'il faille retrouver ce niveau des 80 % conforme aux villes de notre strate, mais entre être à peine à 10 % de cela et passer progressivement à un peu moins de 30 % par rapport à ce taux moyen, nous avons largement la place d'accompagner les évolutions nécessaires dans notre ville que Jonathan BOCQUET a rappelées.

Loin de moi l'idée de me féliciter du fait que nous nous endettions, mais pour un gestionnaire d'établissement public précédent et d'une collectivité aujourd'hui, je sais que cette dette permet de financer un certain nombre de projets. Le fait de ne pas en avoir nous empêche d'en avoir des nouveaux, ce qui n'est pas conforme à l'évolution de cette ville et au nombre d'habitants.

Enfin, pardon, je vais être obligé de parler de mauvaise foi, Monsieur CHABRIER. Pour la sécurité, s'il vous plaît, me dire que j'attends de Gérald DARMANIN des moyens pour mettre en œuvre notre politique de sécurité, c'est tout le contraire. Dès le départ, j'ai choisi volontairement de ne pas mettre le ministre de l'Intérieur sous une forme de chantage en disant : si vous ne faites rien, je ne peux rien faire, etc.

Dès le départ, nous avons assumé une politique en matière de sécurité, en recrutant davantage de policiers municipaux, en mettant en place une antenne de police municipale

de proximité, en allant vers davantage de vidéoprotections, puisque c'était demandé par la police nationale pour intervenir sur un certain nombre de territoires, en augmentant le budget dédié à la sécurité.

Au bout de deux ans, je dis au ministre Gérard DARMANIN que lorsqu'il vient à Lyon pour faire des déclarations d'amour au maire de Villeurbanne en disant que tout ce qu'il fait est fantastique, j'aimerais que ce soit accompagné de preuves d'amour et tout simplement avoir des moyens complémentaires, comme nous le demandons depuis deux ans. Ce n'est pas compliqué, nous voulons une brigade de sécurité territoriale pour le quartier du Tonkin. Vous avez raison de signaler Rieux et Vaulx-en-Velin, et pourquoi pas Villeurbanne ? Aurions-nous fait quelque chose de mal ? Les indicateurs de ce quartier ne seraient-ils pas suffisants en matière de trafic de drogue ?

Je dis simplement au ministre de l'Intérieur que nous avons rempli notre part du contrat, quand remplissez-vous la vôtre ? Par un tour de passe-passe dont il a l'habitude, dans une interview à la presse dans un TGV en arrivant à Lyon, il dit : « Ne vous inquiétez pas, Villeurbanne va être quartier témoin ». C'était le dispositif permettant d'avoir sous une seule et même responsabilité administrative et d'autorité toutes les fonctions de la police, financière jusqu'aux douanes. Lorsque le préfet m'en parle, c'est plutôt intéressant pour améliorer la situation au Tonkin. Le fait est qu'un an après, nous n'en avons vu aucun effet ni aucune décision concrète. Il n'a pas été mis en place, c'était simplement un effet d'annonce.

Lorsque vous me reprenez sur la politique de sécurité, autant je trouve que le débat est plutôt loyal et franc pour le reste, mais je trouve que vous instrumentalisez pour la sécurité une position à laquelle j'essaie d'être le plus pragmatique possible. Le ministre de ce gouvernement actuel se paie beaucoup de mots, alors que nous agissons dans notre territoire. Je lui demande simplement de reconnaître cette action dans un soutien renforcé en matière de postes de policiers nationaux pour notre territoire qui en a besoin, au regard des difficultés rencontrées. Je souhaite qu'à un moment, il revienne sur ses positions.

Voilà les quelques points sur lesquels je voulais revenir. Vous me pardonnerez mon agacement sur la sécurité, mais c'est un sujet trop important pour les Villeurbannaises et les Villeurbannais pour qu'il soit instrumentalisé. Généralement, ce n'est pas votre habitude de le faire, je m'en surprends donc. Je vous le dis en toute cordialité républicaine.

Les interventions ont eu lieu pour l'ensemble de ces rapports, je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ce rapport sur le Budget primitif 2023 est adopté, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

4 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE : AMELIORATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA COMPLEMENTAIRE SANTE ET A LA PREVOYANCE - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention conjointe. Monsieur GLUCK, souhaitez-vous en dire un mot préalablement ?

M. GLUCK.- Oui, très rapidement pour introduire l'intervention qui va suivre. Il s'agit d'une mesure importante au niveau de l'action sociale de la Ville qui a été discutée avec les organisations syndicales qui en faisaient la demande depuis le début du mandat. Il s'agit d'augmenter significativement la participation de la Ville à la prévoyance et la complémentaire santé du personnel municipal, ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Je suis prêt à écouter l'intervention et à répondre à d'éventuelles questions.

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention conjointe pour le groupe Communiste et Républicain, Cercle radical et Place publique et Villeurbanne insoumise ensemble !. M. Gaëtan CONSTANT a la parole.

M. CONSTANT.- Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais, je pense que nous le voyons toutes et tous en faisant nos courses, les prix continuent à exploser et nos porte-monnaie sont de plus en plus légers. Mieux prendre en charge la complémentaire santé des fonctionnaires de la Ville est donc leur donner plus de marges de manœuvre dans leur budget au quotidien et améliorer leur prise en charge pour éviter le non-recours aux soins. C'est très important, nous y sommes bien sûr favorables.

Ceci étant dit, le modèle des mutuelles et de la prévoyance privée laisse de côté des millions de personnes et entraîne le non-recours aux soins. Toutes les personnes qui n'ont pas d'emploi ou qui ne sont pas de la famille d'une personne couverte n'ont pas d'aide pour la mutuelle. Pour les étudiants, chômeurs et retraités, c'est 100 % de reste à charge.

D'ailleurs, la participation des collectivités n'est, pour le moment, pas obligatoire. Elle ne le sera qu'en 2025 pour la prévoyance et en 2026 pour la mutuelle. C'est totalement injuste. Ce sont les personnes les plus fragiles qui sont les moins bien couvertes et donc les moins bien remboursées. À ce compte, il n'est pas étonnant que des centaines de milliers de personnes en France renoncent à se faire soigner.

C'est d'autant plus vrai que l'existence des mutuelles privées encourage l'État à moins rembourser avec la Sécurité sociale, puisque les mutuelles prennent la partie non remboursée par le système public. Le prix des médicaments n'est lui aussi pas régulé, alors que des laboratoires profitent de la Sécurité sociale et des complémentaires santé pour faire des profits pharamineux.

Plutôt que de continuer avec un système compliqué qui demande beaucoup plus de démarches pour les administrations et les particuliers, qui multiplie les coûts de gestion par deux, et qui est inégalitaire, on ferait mieux d'intégrer toutes les complémentaires santé dans la Sécurité sociale pour une protection sociale universelle et publique. C'était d'ailleurs l'une des options suggérées il y a un an par le Haut Conseil sur l'avenir de l'assurance maladie : un remboursement 100 % Sécurité sociale. C'est une mesure solidaire, économique et, en plus, simple à financer, puisque l'on ne fera que rediriger

l'argent donné aujourd'hui aux privés vers le public. On fera même l'économie des frais de marketing, ce n'est que du bonus.

En attendant que la gauche prenne l'Élysée, nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Monsieur GLUCK, cela n'amène pas forcément de réponse, nous sommes d'accord. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous passons à une série de rapports sans intervention.

5 - REVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT- ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS AU 44-48 RUE DES ALLIES - M. Jonathan BOCQUET

7 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT- ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS AU 44-48 RUE DE GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS AU 23, 25, 27, 29 RUE DE LA POSTE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé

- Adopté à l'unanimité -

8 - GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT SOCIAL SA HLM - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS AU 18 RUE PROFESSEUR CALMETTE A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Pour le prochain rapport, je suis en situation de départ. Je vais donc laisser la présidence pour quelques instants à Mme la Première Adjointe.

9 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION PAR TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 15 LOGEMENTS SIS 1D

RUE RENE PROLONGE, 155 RUE DU 8 MAI 1945, 24 RUE FRANCIA, 38 RUE EUGENE FOURNIERE, 7 RUE PERSOZ ET 89 ROUTE DE GENAS A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il y a trois déports pour M. COLLIAT, Mme GUILLAS et M. VAN STYVENDAEL. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10 - REITERATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A CDC HABITAT, SUITE AU REAMENAGEMENT DE SON ENCOURS DE DETTE SELON DE NOUVELLES CARACTERISTIQUES FINANCIERES - 11 LOGEMENTS SITUES 104-106 RUE LEON BLUM - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12 - OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il y a deux déports : M. BOCQUET et M. GLUCK. C'est donc moi-même qui rapporte en raison du déport de M. BOCQUET. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES TEMPS PERISCOLAIRES ET DES SEJOURS SCOLAIRES A CHAMAGNIEU - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**14 - AFFECTATION DU PRODUIT DE LA QUETE DES MARIAGES AU CCAS -
M. Jonathan BOCQUET**

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**15 - COMPLEMENT D'INFORMATION A L'ACQUISITION DU 27 BIS RUE
DOCTEUR OLLIER - Mme Agnès THOUVENOT**

Mme THOUVENOT.- C'est suite à une délibération passée au mois de juillet pour une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**16 - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRATTE-CIEL -
ACQUISITION D'UN VOLUME IMMOBILIER A CONSTRUIRE DESTINE A
L'ACCUEIL DE DEUX EQUIPEMENTS (CINEMA ET POLE JEUNESSE) -
Mme Agnès THOUVENOT**

**17 - PRESENTATION DU PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION D'UN
CINEMA ET D'UN EQUIPEMENT JEUNESSE AU SEIN DES FUTURS
ENSEMBLES IMMOBILIERS DANS LE NOUVEAU COEUR DE VILLE ZAC
GRATTE-CIEL ET CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)
CORRESPONDANTE - Mme Agnès THOUVENOT**

Mme THOUVENOT.- Je vous propose une courte présentation de cette délibération qui est importante, puisqu'elle marque une étape complémentaire de la concrétisation de la ZAC des Gratte-Ciel. En effet, l'école Rosa Parks était le premier bâtiment livré en 2019, puis le gymnase Alexandra David Néel en 2020, les premiers immeubles de la rue Héritier en 2021, ainsi que le lycée cette même année.

Ensuite, après avoir terminé les travaux par les architectes dans le cadre d'ateliers d'urbanisme et l'élaboration des projets architecturaux, M. le Maire a signé deux permis de construire de deux macrolots : le macrolot C porté par le promoteur immobilier Rhône Saône Habitat, signé au mois de septembre, puis le macrolot B signé il y a 15 jours. Le macrolot A sera signé, si tout va bien, en tout début d'année 2023.

Dans ces trois macrolots, ce sont 609 logements, 40 commerces, une crèche municipale et un pôle jeunesse cinéma dans la ZAC Gratte-Ciel, qui est l'objet de cette délibération. Le cinéma comportera quatre salles. Le pôle jeunesse sera à la fois le transfert du Bureau d'information jeunesse qui est rue Michel Servet, mais un pôle jeunesse augmenté avec un pôle ressources, notamment pour les étudiants, et un lieu pour les associations étudiantes.

Voilà pour cette présentation, avec une délibération qui permet l'acquisition des volumes immobiliers de ces deux équipements qui seront achetés dans le cadre d'un contrat

spécifique au promoteur immobilier Quartus, puis l'autorisation de programme correspondante qui est créée dans le cadre budgétaire.

Il y a deux demandes d'intervention. Je commence par Villeurbanne Progressiste pour 2 minutes.

Mme D'HOSTINGUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, la ZAC Gratte-Ciel est un projet d'ampleur pour notre ville et pas seulement en termes de logements. C'est en effet un projet qui doit être pensé de manière plus large à l'échelle du quartier bien sûr, mais aussi dans la façon dont nous pensons les services aux habitants. Il s'agit ici d'un cinéma et de locaux pour le service jeunesse. Si nous n'avons rien contre ce projet, bien au contraire, nous nous interrogeons tout de même sur l'insertion de ces équipements dans le quartier.

D'abord, la délibération mentionne des liens entre ceux-ci pour créer des synergies. Nous avons compris qu'il pourrait y avoir des liens de manière matérielle entre les deux bâtiments. C'est sur le plan des projets que ces synergies seraient intéressantes. Des échanges ou des animations communes entre le cinéma et le BIJ (Bureau information jeunesse) notamment, avec ses espaces exposition et multimédia, sont-ils prévus dans le projet ? Si tel n'est pas encore le cas, nous souhaiterions que cela soit étudié afin de profiter au maximum de la proximité de ces deux bâtiments.

Par ailleurs, la délibération mentionne l'enjeu de l'intégration de ces équipements dans le quartier. En effet, c'est un enjeu de taille, car une offre de service similaire existe déjà dans le secteur : le cinéma Le Zola, ainsi que le Bureau information jeunesse situés sur la place du Chanoine Boursier, que vous avez évoqué. Que sera leur devenir ?

Il y a de fortes chances qu'il n'y ait qu'un seul bureau d'information jeunesse dans le secteur, ce qui pose la question du transfert de son personnel et de l'usage de ses locaux actuels. Pour ce qui est du Zola, nous espérons que le cinéma sera associé à la création du nouvel équipement, peut-être en ce qui concerne la programmation, afin d'éviter d'avoir sur le même secteur deux cinémas qui pourraient entrer en concurrence l'un avec l'autre.

Il nous paraît primordial de planifier correctement l'évolution du quartier pour éviter de potentielles déconvenues et offrir le meilleur projet possible aux habitants.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci. Je donne la parole pour une intervention conjointe du Cercle radical et Place publique, Villeurbanne insoumise ensemble !, Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. et Les Ecologistes. C'est Stéphane FRIOUX qui fait l'intervention.

M. FRIOUX.- Merci, Madame l'Adjointe. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, avec cette délibération, nous entamons une étape importante du mandat en termes d'investissement pour la jeunesse et l'offre culturelle de notre ville. La jeunesse, vous le savez, est l'une des priorités de notre mandat.

Certes, entre le festival Réel organisé à la Feyssine en juin dernier et les actions d'information ou les scènes d'émergence musicale de notre Bureau d'information jeunesse, l'échelle n'est pas la même. En revanche, avec ce nouveau pôle situé à

proximité immédiate du nouveau lycée Brossolette, c'est une surface agrandie et modernisée, dont disposeront nos services dédiés, actuellement dans le BIJ. Les associations de jeunes et d'étudiants disposeront d'un grand espace au premier étage pour y organiser réunions et événements en toute autogestion.

Grâce au futur tramway qui sera mis à service quelques mois avant la livraison du bâtiment, les Gratte-Ciel seront en principe de plus en plus identifiés comme un quartier apaisé, dynamique et verdoyant, prolongeant l'espace de travail et de vie des nombreux étudiants de notre ville. Nous espérons que ces Gratte-Ciel renouvelés offriront une vie sociale et culturelle que certains étudiants vont parfois chercher du côté de Lyon.

L'équipement cinématographique a reçu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux. Il fera l'objet, le moment venu, Madame D'HOSTINGUE, d'une réflexion sur son mode d'exploitation, en cohérence avec un projet municipal qui allie transmission au public scolaire, y compris les étudiants, et soutien à la création artistique. Villeurbanne, avec ses 153 000 habitants, a la particularité de n'avoir qu'un seul écran sur son territoire : l'actuel cinéma Le Zola qui, en 2019, avait le record de fréquentation dans l'hexagone pour un cinéma d'une seule salle.

En plus d'améliorer la qualité d'accueil du public pour accompagner la montée en puissance du nombre de fauteuils, un espace de type tiers-lieu permet également de tenir des manifestations, comme les soirées de festivals, ce qui, pour les cinémas des années 2020 qui doivent offrir une expérience supplémentaire au seul visionnage sur grand écran, est un atout incontestable.

En conclusion, cette combinaison de l'image, de la discussion et de la rencontre est actuellement la voie choisie dans plusieurs agglomérations françaises, loin des grands multiplexes coûteux et énergivores, modèle déjà menacé d'obsolescence.

Nous voterons bien entendu cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais reprendre la présidence pour laisser répondre la rapporteuse de ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur FRIOUX, pour avoir complété notamment l'intention autour du cinéma et non du risque de concurrence avec l'association déjà présente à Villeurbanne.

Pour le Bureau information jeunesse, Madame D'HOSTINGUE, je pense que vous n'aviez pas tout à fait écouté mon intervention de présentation. Ce sera bien un transfert du Bureau d'information jeunesse qui est rue Michel Servet vers ce nouveau local. En effet, il n'y aurait pas d'intérêt d'avoir deux locaux de ce type à quelques centaines de mètres de distance.

Sur les liens entre le cinéma, le Bureau d'information jeunesse et conformément à notre ambition de construire avec les jeunes les différents liens et lieux d'animation, c'est bien dans les temps qui sauront faire la proximité de la livraison de ces bâtiments que nous pourrons démarrer ce travail. Quatre ans à l'échelle de la jeunesse, c'est extrêmement important. Bien sûr, des réflexions sont déjà en cours par le service jeunesse de la Ville. Elles seront complétées tout au long du mandat, notamment grâce au fruit du travail issu

du festival Réel, puisque nous avons pu constituer une communauté de jeunes très actifs et engagés, qui aura, nous en sommes certains, beaucoup d'idées pour faire vivre ce lieu.

Je vous propose de se donner rendez-vous en 2026, lorsque les travaux s'achèveront, pour comprendre et découvrir ce que les jeunes auront également eu envie de vivre dans ce nouvel espace, sachant que le lycée situé juste en face permettra vraiment cette intégration dans le quartier de ce nouvel équipement public majeur.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets aux voix d'abord le rapport 356.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Pour le rapport 360 sur la présentation du programme pour la construction d'un cinéma et d'un équipement de jeunesse, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18 - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)- TERRAIN DES SOEURS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19 - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) AUTO CHASSIS INTERNATIONAL (ACI) - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PARTICIPATION - PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE (SAS) PEROU VILLEURBANNE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une première demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme THOUVENOT.- Il me semblait important de présenter cette délibération. Nous avons en commission générale déjà eu l'occasion d'évoquer ce projet qui est extrêmement important, puisque le site fait 5 hectares. Aménager 5 hectares en cœur de ville est une occasion qui se présente assez rarement. Ce projet est bien le fruit de la convergence de deux enjeux. Le premier est le projet industriel porté par Renault, ACI étant une filiale de Renault. Renault a décidé de déménager son site industriel, parce qu'il considérait le site comme obsolète, vers Meyzieu. Ce site était donc libéré de toute activité industrielle. Le choix a été fait, suite à une concertation avec les élus, de faire passer le tramway T6 au cœur de cette parcelle.

Suite à un appel d'offres lancé par Renault qui est bien propriétaire de ce site, c'est le promoteur immobilier BNP, regroupé avec GINGKO, qui a été choisi avec également l'appui des deux collectivités : la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne. Dans le cadre d'un projet urbain partenarial, cette convention permet de prévoir les participations que le promoteur immobilier apportera à la Ville et à la Métropole. Cette convention permet de prévoir les financements qui arriveront sur les équipements publics majeurs, notamment un parc de 2 hectares, une école et une crèche, tout cela au cœur de ce quartier.

Je répondrai à vos questions.

M. LE MAIRE.- Madame PROST, pour le groupe Villeurbanne Progressiste, la parole est à vous.

Mme PROST.- Merci beaucoup. Nous avons donc, ce soir, enfin la possibilité d'envisager d'un peu plus près les contours du projet qui prendra place sur l'ancien site de l'usine ACI, projet qui a fait l'objet de discussions en commission et d'un grand travail préparatoire, ainsi que d'une réunion publique, par ailleurs obligatoire dans le cadre du processus de mise en compatibilité du PLUH. Cette zone de plus de 5 hectares au cœur de quartier dont l'attractivité se développe, qui se confirmera par le passage du T6, a vocation à la fois à accueillir des logements, mais aussi d'autres services à forte valeur ajoutée pour les riverains.

Sur la question du projet urbain partenarial, nous ne sommes pas opposés et même favorables à cet outil, comme nous l'avions évoqué la dernière fois au sujet de la taxe d'aménagement majorée. En revanche, même si ce n'est pas vous, Monsieur le maire, qui étiez à la manœuvre, mais Renault, nous imaginons que de nombreux membres de votre majorité auraient préféré d'autres promoteurs que BNP Paribas Immobilier, filiale de la BNP, banque la plus polluante de France, *dixit* OXFAM, vous pouvez vérifier sur leur site, et GINGKO, fonds créé en 2010, avec le groupement Edmond de Rothschild, ceci dit en passant, si certains l'ignoraient.

Pour aller vers des considérations moins politiques, mais plus pratiques et pragmatiques, nous souhaiterions avoir des points d'étape précis du projet de l'avancement des équipements publics, étant donné que cela semblait interroger une partie de votre majorité en commission. D'autre part, nous avons eu quelques échos de riverains dubitatifs sur les futures possibilités de stationnement. Comme nous le disons sur d'autres sujets, tous les foyers ne peuvent pas se passer d'un véhicule, même s'ils ne l'utilisent pas quotidiennement. Par ailleurs, qu'en sera-t-il des voies d'accès routières, mais également celles dédiées aux piétons et aux modes doux ?

Sur le fond, nous souscrivons à la réalisation des équipements publics mentionnée dans ce nouvel environnement, où la répartition des logements semble équilibrée en termes de mixité, avec également une offre destinée aux étudiants, ce qui est logique à proximité du campus.

Je termine rapidement. Toutefois, indépendamment du parc urbain qui était abordé dans votre programme, nous aurions souhaité rappeler notre projet qui avait le mérite d'être plus ouvert vers la ville et l'extérieur, en ouvrant le site à la restauration, à une ouverture culturelle, des clubs associatifs et associations étudiantes, lieux ouverts et tiers-lieux

destinés aux autoentrepreneurs et aux jeunes. Nous souhaitons donc remettre ce projet en débat, même si nous ne sommes pas porteurs aujourd'hui, mais cela nous semble un objet d'intérêt général.

En conclusion, vous constaterez donc que nos réserves sont bien en phase avec la vision constructive de notre rôle. Nous suivrons avec attention l'avancement et la mise en œuvre de ce projet avant de pouvoir y adhérer totalement.

À ce jour, nous nous abstiendrons donc sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention conjointe pour les groupes Génération.s, Communiste et Républicain, Villeurbanne insoumise ensemble !, Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. M. Maxime JOURDAN a la parole.

M. JOURDAN.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons délibérer sur un projet urbain partenarial sans précédent en termes de participation du promoteur à l'équipement public et à l'aménagement durable d'un large périmètre, près de 10 M€ sur plus de 5 hectares. Là où passera la prolongation du tramway T6, reliant notamment le centre-ville et le campus de la Doua, la continuité de l'attractivité de notre ville se verra renforcée et place sera faite bien sûr aux piétons, aux modes doux et à la nature.

Ce nouveau cadre de vie se traduira concrètement par l'apparition du troisième plus grand parc de notre ville et le plus grand aménagé depuis plus de 20 ans, parc qui devra relever de nouveaux challenges : proposer une diversité d'usages propice à son appropriation par tous les Villeurbannais, participer au maintien de la biodiversité dans notre ville et une connexion renforcée avec la nature, s'aménager en même temps que la construction des logements et des équipements qui le bordent de façon progressive au fur et à mesure de la libération des terrains.

C'est tout l'enjeu du travail de co-construction que la Ville a proposé de conduire avec les habitants et le concepteur qui sera choisi en 2023. Après la dépollution du site en 2024, l'aménagement de plus du tiers de la surface de l'ancien site ACI sera dédié à un espace public de détente et de fraîcheur désimperméabilisé. On y plantera même des essences comestibles. Les axes de circulation alentour seront requalifiés, apaisés et pensés pour nous toutes et tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention pour le groupe Les Ecologistes, Mme Béatrice VESSILLIER.

Mme VESSILLIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, les discussions entre le groupe Renault, propriétaire de cet ancien site industriel, la Métropole et la Ville ont abouti. Nous sommes en effet tombé d'accord sur l'avenir du site et sur un projet ambitieux : un parc de 2 hectares, du logement, des activités, des équipements publics, le tout avec une desserte de tramway efficace, puisqu'il y aura un arrêt T6 dans ce nouveau quartier, et du stationnement en sous-sol dans les immeubles pour répondre à une question évoquée juste avant.

La programmation mixte habitats et activités permettra de répondre à plusieurs types de besoins : du logement familial, du logement pour les étudiants et les seniors. La part de logements abordables entre le locatif social et le bail réel solidaire dans les logements

familiaux sera de 40 % et de 30 % pour les résidences étudiantes et seniors qui seront du logement social.

Le projet compte aussi un programme d'activités de plus de 8 000 mètres carrés, partagé entre bureaux, activités artisanales, restauration et services. Une crèche est prévue, comme cela a été dit. Les constructions devront être exemplaires en termes environnemental, notamment sur le plan de l'impact carbone avec des matériaux biosourcés, du réemploi et une qualité de confort des logements.

Évidemment, le promoteur BNP Paribas est mal noté par OXFAM. Cette notation, Madame DEMARS, ne nous a pas échappé, même si elle est intervenue après la désignation. Je dis régulièrement au directeur de BNP Paribas Immobilier de cette opération que ce classement n'est pas à leur honneur.

Pour autant il s'agit ici de BNP Paribas Immobilier et pas de la banque BNP Paribas mise en cause par Oxfam et sur les critères qui nous ont permis de choisir cet opérateur effectivement, nous n'avions pas mis les critères d'Oxfam, mais ça peut être une piste pour les prochaines consultations quand nous retiendrons des opérateurs qui sont affiliés à des banques climaticides.

En tout cas, cette réflexion est évoquée à la Métropole.

Je reviens au projet. Plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial du site seront conservés et réhabilités, en témoignage de l'histoire industrielle. Bien sûr, comme cela a été dit, avant les constructeurs, l'opérateur devra dépolluer et déconstruire les bâtiments qui ne seront pas conservés pour que nous soyons au rendez-vous des travaux du tramway qui devront démarrer en 2024.

La présente convention a pour but de définir le montant des participations que le promoteur versera aux deux collectivités, Ville et Métropole, pour réaliser les équipements publics, le parc, les venelles, les voiries adjacentes, la rue du Pérou, quelques classes et les places en crèche. Si ce programme est tout à fait défini en matière d'équipement, de même que le nombre de logements ou les surfaces d'activité.

Concernant le parc, la copie est totalement à écrire. En effet, la Ville va engager une concertation dès l'année prochaine et ce sera un beau sujet de co-construction avec les riverains et les conseils de quartier, mais sans doute aussi les collégiens du collège Jean Macé et les écoles des quartiers. Ce sera un parc très végétalisé pour les activités physiques, sportives, ludiques ou pour jardiner. Cela peut être tout cela.

Rendez-vous dans quelques mois pour y travailler et, avant cela, en janvier, pour une nouvelle réunion publique de présentation de l'état d'avancement du projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mettrai cela sur le compte de l'investissement qui a été le vôtre pour que ce projet sorte sur ce mandat, Madame VESSILLER.

Mme VESSILLER.- Merci de la digression sur OXFAM, si vous me permettez.

(Rires.)

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas vous qui répondez, mais Mme l'Adjointe en charge de l'urbanisme. Madame THOUVENOT ?

Mme THOUVENOT.- Merci globalement pour votre soutien, même si je m'étonne tout de même que Villeurbanne Progressiste abstienne sur une recette de 9 M€ dans le cadre de ce programme urbain partenarial. En effet, c'est le montant que le promoteur immobilier s'engage à verser dans le cadre de cette convention à la Ville pour les équipements publics que nous avons cités, c'est-à-dire la crèche, le parc et les salles de classe à venir. Aujourd'hui, cela nous permet de financer ces investissements, surtout qu'ils soient en phase avec le rythme de croissance de la ville. Comme vous le voyez, le parc sera livré au tout début du processus de ce programme immobilier, puisque notamment les logements familiaux viendront dans un deuxième temps, au moment où l'école sera prête.

Pour votre préoccupation sur la mobilité, il n'y a pas d'inquiétude. D'autres veillent autant que moi à la largeur des trottoirs et les pistes cyclables. Les trottoirs seront notamment élargis sur la rue Vaillant et la rue Yvonne. Pour la rue Vaillant, c'est d'autant plus important que nous avons le collègue Jean Macé avec nombre de collégiens qui transitent par ce secteur.

Sur votre proposition économique d'un tiers-lieu, pourquoi pas. Une occupation temporaire démarrera avec des acteurs économiques dans les bâtiments historiques pendant deux ans. L'ambition de cette occupation est de préfigurer ce qui se passera à l'endroit de ces immobiliers économiques de 8 000 mètres carrés : 4 000 mètres carrés en activité artisanale et 4 000 mètres carrés de tertiaire.

En effet, si un tiers-lieu d'autoentrepreneurs trouve preneur et est capable de soutenir un modèle économique, c'est une piste qui pourrait être explorée. En tout cas, le travail conduit était de permettre qu'un immobilier économique abordable puisse se développer dans ce secteur pour notamment maintenir de l'activité productive. Nous y veillerons.

En effet, il nous paraît extrêmement important que les habitants soient bien tenus au courant au fil de l'eau de l'évolution de ce projet. Comme nous délibérons aujourd'hui cette convention en séance publique, nous avons proposé de revenir vers les habitantes et habitants qui avaient participé à la réunion publique au mois de mai pour leur donner les étapes d'avancement du projet et les inviter aux prochaines, notamment la conception du parc, tel que cela a été exprimé auparavant.

Voilà pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous passons à deux rapports liés par leur objet.

20 - APPROBATION DE LA CREATION ET DU PROJET DE STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) METROPOLE DE LYON

AMENAGEMENT CONSTRUCTION - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE VILLEUBANNE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

21 - AUTORISATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE METROPOLE DE LYON AMENAGEMENT CONSTRUCTION A CONSTITUER UN GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE AVEC LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Il s'agit de créer une structure attachée à la SERL qui aura vocation à conduire pour le compte de ses membres un certain nombre de travaux liés à la construction de bâtiments publics. Pour l'instant, les trois membres fondateurs sont la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne. Il y aura possibilité, dès que les statuts seront déposés et que cette société SPL sera créée pour d'autres collectivités d'intégrer l'organisation et le conseil d'administration de cette SPL.

Cette SPL vise à proposer aux collectivités de construire pour leur compte un certain nombre d'équipements publics, afin de faire face aux investissements importants que chacune de ces trois collectivités souhaite engager dans les mois et années à venir.

J'ai trois demandes d'intervention, d'abord le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Je ferai essentiellement une explication de vote. Comme vous ne l'ignorez pas, notre groupe partenaire Progressiste et Républicain s'est abstenu lors du Conseil de la Métropole de ce début de semaine sur le sujet de la création de cette SPL Métropole de Lyon Aménagement Construction, pour les mêmes motifs que je ne vais pas détailler de nouveau ici, car c'est assez technique. C'est notamment lié à la présentation trop rapide et partielle réalisée au niveau des instances de la Métropole que nous regrettons.

Nous allons également ici nous abstenir sur ce rapport, au vu du manque de visibilité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai ensuite une demande d'intervention pour le groupe Communiste et Républicain. M. BERON-PEREZ a la parole.

M. BERON-PEREZ.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, sans aucune surprise, le groupe communiste est favorable à la création d'une société publique locale. En tant qu'entité dont les capitaux sont détenus à 100 % par des acteurs publics, la SPL n'a pas vocation à générer du profit pour payer les rentes d'actionnaires privés. Au contraire, elle n'a d'autre but que de servir l'action des collectivités locales. C'est donc un outil intéressant que nous allons créer en commun avec la Métropole et la Ville de Lyon, afin de fluidifier la maîtrise d'ouvrage des travaux de grande ampleur sur les équipements structurants du territoire.

L'intervention directe dans ce domaine devrait nous permettre de gagner en moyenne un an sur ces chantiers, un délai loin d'être négligeable, qui nous permettra de répondre mieux et plus vite aux besoins de la population.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, M. Jacques VINCE.

M. VINCE.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous l'avons dit et cela a été évoqué lors de la discussion sur le Budget, notre population continue d'augmenter. Nous

avons des besoins d'équipements publics extrêmement importants et nombreux à Villeurbanne. Nous n'avons cessé de le répéter, des constructions d'écoles, des équipements culturels, sportifs, sociaux, de santé, mais aussi des réalisations d'espaces végétalisés pour adapter la ville au changement climatique.

Par notre volonté ambitieuse d'investissement, nous avons commencé à rattraper le retard accumulé, mais nous constatons chaque jour à quel point cette ambition sollicite les services municipaux.

De ce fait, la création d'une société publique locale, qui n'est pas un dispositif si technique que semble le laisser croire l'opposition, la SPL Métropole de Lyon Aménagement Construction au capital 100 % public et local est l'un des outils, vous l'avez dit, qui permettra de faire face au surcroît d'investissements que nous devons réaliser. Comme la SPL OSER pour la rénovation thermique, elle n'est pas créée pour déposséder les services de la Ville qui continueront à réaliser des opérations en régie, mais elle permettra à notre collectivité de déléguer la maîtrise d'ouvrage, et seulement elle, et d'optimiser la réalisation de son plan d'investissement en étroite relation avec des prestations de service.

Ce n'est pas d'une grande originalité, mais si l'on regarde bien, toutes les SPL dont se sont dotées de nombreuses agglomérations en France illustrent que tout en préservant le service public ou les règles de passation des marchés publics, elles permettent de gagner du temps, six mois par exemple pour une école, voire plus pour d'autres équipements.

Cette nouvelle SPL trouvera sa place dans le paysage des sociétés publiques ou parapubliques aux côtés notamment de la SPL OSER et de la SERL, en veillant à éviter toute concurrence en matière de conduite d'opérations, mais aussi sur le recrutement de ressources humaines. Sur ce plan, la mutualisation de moyens techniques et humains avec la SERL, *via* la constitution du GIE que vous avez mentionné, qui est l'objet du présent rapport, est de nature à nous rassurer.

La Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne sont les moteurs de la création de cet outil de mutualisation. C'est là où il y a de la forte densité, évidemment, tout en ouvrant la possibilité aux autres communes métropolitaines d'adhérer lorsqu'elles le jugeront opportun.

Ne réinventons pas sans cesse, profitons des expertises et des expériences pour penser construire les villes de demain en intégrant les défis environnementaux et sociaux qui nous préoccupent. Puisqu'il s'agit de tirer profit de l'expérience pour éventuellement essaimer, nous serons vigilants à ce que le fonctionnement du GIE soit également évalué régulièrement.

Évidemment, le groupe Les Ecologistes soutient cette initiative, cette création et l'entrée de la Ville au capital.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Par rapport aux propos d'Émilie PROST, il y a effectivement une cohérence entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne. Permettez-moi de faire la même réponse. La précipitation évoquée et supposée concernant la création de cette SPL

ne l'a pas été tant que celui de la SERL, puisque ce débat a été évoqué quatre fois en conseil d'administration.

Je crois que chacun des groupes de l'opposition à la Métropole sont quasiment tous présents dans ces conseils d'administration, j'en suis sûr pour le vôtre, et ont pu être informés de ces travaux. Si vous aviez demandé à avoir plus de temps et que l'on vous a répondu par la négative à la Métropole, cela appartient à chacune des responsabilités. En tout cas, on ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas eu d'information des actionnaires de la SERL concernant ce projet, et par là même, des élus qui composent les conseils d'administration.

Nous allons donc mettre ce rapport aux voix.

Je commence par le rapport 373. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Le rapport 372 devrait avoir normalement le même vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22 - AVIS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE SUR LE PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS DE LA METROPOLE DE LYON - Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Madame SCHLOSSER, souhaitez-vous en dire un mot au préalable ?

Mme SCHLOSSER.- Oui. Monsieur Le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous présente aujourd'hui la contribution de la Ville de Villeurbanne dans le cadre de la concertation en cours sur la zone à faibles émissions, également appelée ZFE. Il faut noter que cette contribution est le fruit d'échanges et de discussions entre tous les groupes de la majorité.

Avant de vous présenter la délibération, permettez-moi dans un premier temps de redonner quelques éléments de contexte.

Depuis l'arrivée de la voiture individuelle, nos villes et habitudes de vie se sont façonnées autour de celle-ci. Aujourd'hui, nous réalisons que ce modèle tout voiture a ses limites : une accidentologie importante qui d'ailleurs augmente depuis maintenant trois ans sur notre métropole, une consommation d'espaces publics à l'heure où nous devons trouver de la place pour d'autres usages (ligne de transport en commun, plantation d'arbres, création d'aménagements cyclables, élargissement des espaces piétons) et enfin pollution de l'air et pollution sonore qui posent à la fois des problèmes de santé et de réchauffement climatique.

Comme vous le voyez, les sujets de mobilité sont nombreux, les leviers également. Il est important de rappeler que la mise en place de la ZFE a pour objectif l'amélioration de la

qualité de l'air dans les grandes métropoles, comme celle du Grand Lyon. Cette pollution est principalement causée par le dégagement de dioxyde d'azote, aussi appelé NOx, lors de la circulation automobile. 96,5 % de ces NOx sont émis par les moteurs diesel, en particulier sur les courtes distances, quand 60 % des déplacements en zone urbaine sont des trajets entre 1 et 3 km.

Depuis de nombreuses années, notre métropole est au-dessus des seuils acceptables de pollution. Cela a des conséquences catastrophiques et directes sur la santé des Villeurbannais, en particulier les quartiers proches des axes routiers, comme les Buers, où le nombre de personnes souffrant de difficultés respiratoires est de 89 % supérieur à la moyenne régionale. De nombreuses études montrent que les plus modestes sont les plus exposés à la pollution avec des conséquences sur leur santé. Également, toutes nos écoles villeurbannaises ont une qualité de l'air jugée mauvaise par l'association RESPIRE.

Face à ce constat, l'État a choisi de déployer l'outil des zones à faibles émissions avec, *a minima*, le calendrier suivant pour l'exclusion de la circulation et du stationnement des véhicules les plus polluants : janvier 2024 pour les Crit'Air 5 et plus, janvier 2025 pour les Crit'Air 4 et janvier 2026 pour les Crit'Air 3. L'État laisse une marge de manœuvre importante aux métropoles sur l'organisation, les périmètres, les étapes et l'accompagnement.

La Métropole nous propose de nous exprimer sur le projet d'amplification de la ZFE afin de répondre aux enjeux de santé pour nos concitoyens. Ce projet d'amplification prévoit le maintien du périmètre central actuel et la création d'un second périmètre dit étendu situé à l'est du territoire, allant du périphérique à la N346.

Dans le calendrier de chacun des deux périmètres, le périmètre central prévoit la suppression des Crit'Air 5 et plus en 2023, des Crit'Air 4 en 2024, des Crit'Air 3 en 2025 et des Crit'Air 2 en 2026. Le périmètre étendu sera décalé d'un an du périmètre central suivant le calendrier imposé par l'État : suppression des Crit'Air 5 et plus en 2024, des Crit'Air 4 en 2025 et des Crit'Air 3 en 2026. Enfin, ce projet d'amplification prévoit l'actualisation du dispositif d'aides.

Cette extension permettrait de réduire de 60 % les émissions de NOx et de garantir enfin une très forte amélioration de la qualité de l'air sur quasiment toute la métropole, ce qui est une bonne nouvelle. Toutefois, la Ville demande qu'un troisième périmètre d'extension englobant toute la métropole soit étudié avec équité territoriale et pour limiter les effets rebonds sur les communes bordant le périmètre.

Concernant les dispositifs d'aides, des améliorations sont présentes par rapport au dispositif initial. Parmi elles, la Ville se félicite de la mise en place d'aides qui permettront d'aider 20 % de ménages, en plus que ce que prévoit l'État, mais restons vigilants à l'accompagnement à destination des plus modestes. Il conviendra d'avoir une démarche volontaire vis-à-vis du non-recours. L'agence de mobilité est un outil essentiel d'accompagnement. Nous demandons qu'une antenne de proximité soit sur le territoire de Villeurbanne et que la Métropole sollicite l'État pour faire envoyer un courrier nominatif à chaque propriétaire de véhicule concerné par la ZFE, car seul le préfet détient toutes les informations et peut les croiser.

L'objectif de la ZFE n'est pas de faire tourner les usines de constructeurs automobiles, que la motorisation soit thermique ou électrique, mais d'améliorer la santé des habitants. Nous souhaitons que le dispositif Petit Rouleur puisse être prolongé pour les ménages se déplaçant au quotidien sans voiture et n'utilisant leur voiture que de manière occasionnelle.

Villeurbanne étant au cœur de la zone à faibles émissions, il faudra également veiller à une bonne articulation et à l'accompagnement des professionnels pour que la mise en place de la ZFE ne pénalise pas l'activité économique de la ville. À ce titre, la Ville se félicite du déploiement prochain d'un hôtel de logistique à Villeurbanne dans la ZAC Gratte-Ciel et souhaite être pleinement associée à ce projet.

Si certains ménages feront le choix du changement de mode de motorisation, d'autres doivent pouvoir bénéficier d'offres alternatives à la voiture (transport en commun, véhicules en autopartage, aménagements cyclables structurants). La Ville se félicite des projets structurants portés par la Métropole et le SYTRAL, en particulier les nouvelles lignes de tram T6, T9 et BHNS, mais demande à la Métropole de conditionner la dernière étape à leur mise en service.

Un système de contrôle de manière automatisée doit évidemment être mis en place pour garantir le respect de la ZFE. L'État doit se mobiliser pour mettre en place des dispositifs de contrôle automatisés des véhicules, au lieu de repousser sans cesse le déploiement de ces outils, dégradant ainsi la visibilité et la crédibilité du dispositif.

En conclusion, la Ville exprime donc un avis favorable à l'amplification de la ZFE et milite pour une évaluation renforcée de ce dispositif pour permettre un ajustement continu afin de veiller à son acceptabilité sociale et économique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Ce sera également pour ce rapport une explication de vote, donc une intervention assez brève.

Sur ce grand sujet de la ZFE, nous allons, cette année, une fois n'est pas coutume, nous positionner favorablement spécifiquement sur l'avis de la Ville de Villeurbanne. Nous avons bien décelé que les réserves liées à l'accompagnement indispensable des ménages modestes et la vigilance à avoir sur l'impact sur le tissu économique sont des arguments que nous avons déjà développés lors de notre intervention, aussi bien ici qu'au niveau de la Métropole, sur toutes les décisions relatives à la ZFE.

Nous souhaitons saluer également l'attention portée à l'importance du déploiement du réseau de transport. Ceci dit, nous ne sommes pas totalement naïfs, mais nous espérons que cette unanimité villeurbannaise contribuera à porter ses fruits au niveau des décisions métropolitaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame SCHLOSSER, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme SCHLOSSER.- Non, je vous remercie de votre vote, simplement pour dire que ce sont des enjeux sérieux qui méritent de ne pas avoir une position dogmatique.

M. LE MAIRE.- Je remercie d'abord l'ensemble des groupes de la majorité qui ont travaillé à la formulation de cet avis, ainsi que l'opposition de se ranger, comme je l'ai bien compris, à la méthode villeurbannaise. Je le prends comme un appel.

Mme PROST.- C'est vraiment sur l'avis en lui-même. Nous ne remettons pas en cause toutes les interventions que nous avons pu faire, notamment à la Métropole. Nous notons la volonté pragmatique de se rejoindre, notamment sur l'aide aux particuliers et aux entreprises, même s'il y a la problématique d'accès aux droits, évoquée en début de semaine en Conseil métropolitain. La mise en œuvre est à suivre, mais les arguments se retrouvent sur le fond.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je souhaite que cela permette de continuer à œuvrer dans cette direction, où nous faisons primer les politiques de santé et la lutte contre la pollution dans nos réflexions, et ensuite d'adapter les aides pour accompagner les transformations nécessaires.

Je mets cet avis aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé à l'unanimité. Je remercie l'ensemble des membres de la majorité et de l'opposition.

- Adopté à l'unanimité -

23 - TARIFS DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2023 - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24 - TARIFS DES ACTIVITES DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES - Mme Christine GOYARD-GUDEFIN

Mme GOYARD-GUDEFIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, juste quelques mots. La Maison de quartier des Brosses est un service de la Ville, installé dans le quartier prioritaire Bel-Air/Les Brosses, qui rayonne au-delà sur La Soie, Poudrette, Cyprien. Pour assurer la mission sociale de cet équipement, nous avons fait le choix de la modération tarifaire. Par conséquent, il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 2018.

Comme nous l'avons vu et nous en avons déjà parlé longuement lors de la présentation du Budget, l'inflation touche tout le monde : les habitants, les associations, mais aussi les collectivités et services publics locaux. C'est pourquoi nous proposons une augmentation de la tarification des activités aux usagers.

Pour que le tarif reste équitable, nous avons prévu plusieurs degrés d'augmentation en fonction du quotient familial, qui est le mode de calcul utilisé par la CAF pour déterminer le niveau de vie d'un foyer. Pour les plus faibles revenus, l'augmentation est

plafonnée à 5 %. Elle pourra aller jusqu'à 10 ou 15 % pour les quotients familiaux les plus élevés.

Ainsi, malgré ces variations, les activités proposées par la Maison resteront abordables pour tous les publics.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention sur ce rapport. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25 - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à un moment important de ce Conseil municipal, puisque nous aurons un premier texte de modification du nombre d'adjoints. À la suite de la démission de Laure Emmanuelle PRADELLE, nous étions amenés à ramener le nombre d'adjoints à 20. Nous aurons une première délibération qui le reporte au nombre de 21.

Monsieur CHABRIER ?

M. CHABRIER.- Comme nous le faisons depuis le début du mandat, nous ne prenons pas part au vote, y compris pour l'élection de l'adjointe, puisque les bulletins de vote indiquent *a priori* que ce sera une adjointe que vous proposerez.

M. LE MAIRE.- Je prends acte, Monsieur CHABRIER, mais ce n'est pas à vous, professeur de droit, que je vais apprendre que le scrutin à venir est à bulletins secrets avec deux bulletins, qui permettront, une fois que j'aurai demandé s'il y a d'autres candidats, d'exprimer un autre nom que celui proposé à la majorité ce soir.

Je vais d'abord mettre le rapport 381 aux voix. Vous ne prenez pas part aux voix ou vous vous abstenez ?

M. CHABRIER.- Nous ne prenons pas part au vote, dans la mesure où c'est interne à votre majorité, comme nous l'avons fait depuis le début du mandat.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26 - ELECTION D'UNE 21EME ADJOINTE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Ce scrutin doit se faire à bulletins secrets. Vous avez une enveloppe sur votre table avec deux bulletins, dont l'un avec une candidate déclarée, à savoir Mme Caroline ROGER-SEPPI.

Avant de procéder à ce vote, y a-t-il d'autres candidates ou candidats pour le poste de 21^{ème} adjoint(e) ?

S'il n'y a pas d'autres candidats, je vais désigner une secrétaire de séance, puisque Marwa ABDELLI nous a rejoints. Elle pourra donc être secrétaire de séance.

Je vais vous proposer de désigner deux assesseurs. Madame Emilie PROST, acceptez-vous tout de même de contrôler le scrutin ?

Mme PROST.- Oui. Tant que je ne prends pas part au vote, je peux rendre service à l'assemblée.

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas vous forcer.

Mme PROST.- Je peux tout à fait accepter ce rôle.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vais demander à M. Mathieu GARABEDIAN, s'il est également d'accord, d'être le deuxième assesseur.

L'appel nominal a été fait en début de séance. Nous considérons que le quorum est atteint.

Pour éviter tout déplacement inutile, l'urne passera de table en table. Elle sera évidemment suivie des assesseurs pour surveiller qu'il n'y ait pas de bourrage d'urne ou quelque manipulation que ce soit. Ensuite, les assesseurs prendront part au dépouillement et annonceront les résultats.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)

M. LE MAIRE.- Je vais procéder à l'annonce des résultats.

Pour 48 votants, 47 suffrages exprimés pour Mme Caroline ROGER-SEPPI et un vote blanc.

Mme Caroline ROGER-SEPPI, vous êtes donc élue 21^{ème} adjointe dans ce Conseil municipal. Félicitations.

(Applaudissements.)

Nous vous avons normalement réservé une place où siègent les adjointes et les adjoints. J'aurai le plaisir de vous remettre l'écharpe tricolore pour assumer vos fonctions.

Nous reprenons l'ordre du jour, après cette élection.

27 - CONVENTION AVEC LE COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

J'ai plusieurs situations de départ : Gaétan CONSTANT, Christine GOYARD GUDEFIN et Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28 - ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES DU CENTRE DE GESTION DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON (CDG69) - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29 - CONVENTIONS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » - Mme Christine GOYARD-GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (3 abstentions) -

30 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE VILLE/CAF/CENTRES SOCIAUX ET DES CONVENTIONS LOCALES TRIPARTITES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - M. Yann CROMBECQUE

31 - AVENANTS RECAPITULATIFS 2022 ET AVENANTS FINANCIERS 2023 POUR LES 6 CENTRES SOCIAUX VILLEURBANAIS - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Ces deux rapports sont liés.

Il y a plusieurs situations de déport : Laura GANDOLFI, Muriel BETEND, Aurore GORRIQUER, Melouka HADJ MIMOUNE, Lucie MASTROLORITO, Christine GOYARD GUDEFIN, Julien RAVELLO, Aurélie LOIRE et Gaëtan CONSTANT.

J'ai une demande d'intervention groupée conjointe Villeurbaine Insoumise ensemble !, Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es et Les Ecologistes. M. Sébastien CHATAING a la parole.

M. CHATAING.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous devons ce soir nous prononcer sur les conventions qui lient la Ville et les centres sociaux villeurbannais. L'ensemble des groupes de notre majorité souhaite rappeler à la fois le contexte dans lequel s'inscrit cette convention, mais également son importance pour la jeunesse et l'éducation populaire.

Pour porter un regard sur l'actualité, il est parfois nécessaire de faire un petit détour par l'histoire. Le modèle du centre social date de la fin du 19^{ème} siècle. C'est une maison commune, implantée dans un quartier où les pionniers du travail social s'établissent pour aider les habitants, les familles ouvrières à développer les activités et services nécessaires à la vie quotidienne, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée, en laissant notamment une grande place aux enfants et aux jeunes comme ressources et force. Il s'agit de faire œuvre sociale et non pas œuvre charitable, c'est-à-dire d'établir dans les lieux de vie des liens de coopération émancipateurs entre des personnes de conditions économiques et culturelles différentes.

Historiquement encore, le grand développement des centres sociaux dans les années 1950 est intimement lié à celui de la Caisse d'allocations familiales. Le centre social, qui jusque-là a vécu pour l'essentiel de la charité privée, bénéficie dans cette nouvelle phase de financements émanant des organismes de Sécurité sociale, notamment de la CAF, qui reconnaît dans le centre social le pivot d'une action sociale familiale et permet à chaque famille, enfant et jeune de trouver sa place dans son quartier et dans sa ville.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'ambition première des centres sociaux ? Qu'en est-il des acteurs qui ont souhaité, il y a 70 ans, le développement de lieux solidaires et conviviaux ? Le désengagement de la CAF dans le financement des centres sociaux est inquiétant, car il met à mal le modèle même sur lequel le centre social est fondé.

Bien sûr, l'intelligence de chaque association d'usagers, la forte volonté de chaque quartier et, nous avons la modestie de le penser, l'engagement des élus municipaux font et feront que les centres sociaux restent et resteront des structures indispensables à la vie et au bien vivre dans notre ville.

La jeunesse de nos quartiers est une vraie richesse, les centres sociaux doivent l'accompagner en maintenant une présence forte. Aujourd'hui même, le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) organise une journée qui vise à penser une nouvelle alliance entre pouvoirs publics et associations de jeunesse et d'éducation populaire. Nous faisons nôtre cette alliance et nous prendrons notre part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre successivement aux voix les rapports, d'abord le rapport 359.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Pour le rapport 340, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES A L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD - Mme Christine GOYARD-GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2023 – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs situations de départ : Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Julien RAVELLO, Sébastien CHATAING, Ikhlef CHIKH et Morgane GUILLAS.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34 - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET L'OVPAR CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE VILLEURBANNE D'UN AGENT A L'ASSOCIATION OVPAR ET DU REMBOURSEMENT DE SON SALAIRE - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

Sont en situation de départ Antoinette BUTET, Cristina MARTINEAU et Antoine PELCÉ.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LES PERSONNES AGEES - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Les trois situations de départ évoquées pour le rapport 343 restent valables pour le 328.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A TROIS STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES S'INSCRIVANT DANS LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Il y a une situation de départ pour M. Julien RAVELLO. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP) DE VILLEURBANNE - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai une situation de déport pour M. Sébastien CHATAING.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs situations de déport : Gaëtan CONSTANT, Yann CROMBECQUE, Sylvie DONATI, Stéphane FRIOUX, Mathieu GARABEDIAN, Jacques GERNET, Olivier GLUCK, Christine GOYARD GUDEFIN, Aurélie LOIRE, Floyd NOVAK, Julien RAVELLO, Sonia TRON, Caroline ROGER-SEPPI et Cédric VAN STYVENDAEL.

J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es de Mme ANAVOIZARD, sauf si M. BOCQUET veut en dire un mot.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous votons avec cette délibération l'essentiel des subventions culturelles pour l'année 2023. C'est l'occasion de remercier les partenaires de la municipalité mobilisés dès l'hiver 2020-2021 pour la candidature au concours de Capitale française de la culture.

Pour la population, comme pour les professionnels de la culture, l'expérience de cette année restera gravée dans les mémoires. D'ores et déjà, des partenariats se consolident et la volonté de transmission des émotions et des pratiques culturelles se concrétise. La politique portée par la Ville avec l'ensemble de ces structures illustre comment l'échelon local peut être le foyer d'un projet d'émancipation et d'éducation populaire par l'expérience, l'audace et l'inventivité de nos artistes. Bref, la culture est vitale, pour reprendre le titre du spectacle offert à nos concitoyens à partir de demain soir pour fêter la fin de cette année exceptionnelle.

Signalons le soutien réaffirmé à l'ENM dont le projet d'établissement a été voté en juillet 2022 et qui bénéficie d'un effort particulier de la Métropole dans le domaine des arts numériques. Soulignons l'effort renouvelé de la Ville en direction du TNP dont la direction a enfin pu mettre en œuvre une programmation et des actions normales, au sortir de la crise du Covid, mais qui a été visée par une colossale diminution de subventions de la part de la Région de 150 000 €, alors que sa saison 2022-2023 était déjà programmée.

Remercions les ateliers Frappaz pour leur travail de qualité dans les quartiers avec le géant Tchangara au printemps dernier et la compagnie Les Transformateurs à Croix-Luizet tout récemment. Ils accompagneront encore le défilé de la biennale de la danse en 2023, mais ne pourront malheureusement assurer la direction artistique de nos Invites, sacrifiées sur l'autel de la responsabilité budgétaire en raison du contexte financier.

Notons une aide exceptionnelle à l'investissement pour l'URDLA, centre de la lithographie et des arts graphiques, dont le bâtiment souffre de problèmes de chauffage et d'isolation.

Pour finir, saluons les services municipaux qui participent à faire vivre la politique culturelle de cette ville, un service d'intérêt public, hier, aujourd'hui, comme demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport 332 aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DE DIVERSES ASSOCIATIONS DE LA PETITE ENFANCE - Mme Sylvie DONATI

Mme DONATI.- Juste quelques éléments de compréhension. Cette délibération ne traite pas que des subventions allouées aux associations gérées par la direction de la petite enfance. Elle ne traite donc pas des subventions petite enfance allouées aux centres sociaux, qui sont gérés par la direction de la vie associative.

On peut constater une baisse des montants de subventions entre 2022 et 2023. Ceci est lié à la signature de la convention territoriale globale avec la CAF du Rhône qui a modifié ses modalités de financement, ce que nous expliquait dans sa présentation du Budget Jonathan BOCQUET. Elle verse désormais directement aux associations un bonus aux gestionnaires, alors que c'était auparavant la Ville qui percevait la recette. Le montant de la subvention 2023 est donc le montant 2022 duquel on a défalqué le bonus de la CAF.

Par ailleurs, je voudrais souligner qu'il existe un partenariat fort avec les crèches associatives. Dans la convention qui nous lie, nous leur demandons expressément de participer à nos différentes instances et dispositifs d'accueil des familles villeurbannaises. Par exemple, elles participent aux commissions d'admissions en crèche.

Sur le territoire, de nombreuses actions sont menées avec les crèches et les relais municipaux qui contribuent à l'animation des quartiers et au lien social entre les habitants. La connaissance mutuelle favorise également une réflexion sur des pratiques professionnelles et leur évolution, une bonne connaissance des familles et de leurs problématiques.

Ces associations participent donc à une veille territoriale qui peut également nous aider à la prise de décision sur la mise en place de nouveaux projets ou services. Rappelons que les crèches associatives, y compris les centres sociaux, représentent la moitié des places financées par la Ville. Cette complémentarité des modes de gestion et cette diversité des projets sociaux sont riches et propices à la meilleure réponse possible aux besoins des familles.

Villeurbaine a également la chance de compter trois crèches parentales avec un modèle bien spécifique, nécessitant l'adhésion des parents, et qui fonctionnent. L'ensemble de

ces différentes structures contribue à proposer une offre de services diversifiée des modes de garde pour les parents de jeunes enfants.

Pour conclure sur les crèches associatives, je tiens à souligner qu'économiquement parlant, sans le soutien de la Ville, ces crèches ne peuvent pas fonctionner.

Enfin, concernant la ludothèque et Colin Maillard, ce sont des figures historiques de Villeurbanne. Au lieu d'être des lieux d'accueil, elles sont également de véritables lieux de soutien pour les familles.

Pour ce qui concerne le pôle de coopération Petite enfance et Parentalité de la rue Rollet, il s'agit d'une association composée par la Ville : l'ACEPP 69 et Bottines & Bottillons Services. Cette association travaille actuellement sur un projet associatif autour du soutien à la parentalité. La subvention demandée servira donc au fonctionnement de l'association et aux locaux communs rue Rollet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention sur ce rapport. J'ai deux situations de déport : Cristina MARTINEAU et Sonia TRON.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADL POUR L'ANNEE 2023 - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2023 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. M. Julien RAVELLO est en situation de déport.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42 - ATTRIBUTIONS ET SOLLICITATIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA METROPOLE DE LYON ET A L'ANRU - EQUIPE PROJET - POLITIQUE DE LA VILLE 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

43 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE) - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Sont en situation de déport : Paul CAMPY et Laura GANDOLFI. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEPLOIEMENT D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PATRIMOINE APPARTENANT A LA VILLE - M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

45 - DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS - Mme Katia DUBOUCHET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Souhaitez-vous intervenir avant ou après les interventions, Madame DUBOUCHET ?

Mme DUBOUCHET.- Je vous propose d'intervenir avant pour présenter les noms choisis et rappeler le processus.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je vous en prie.

Mme DUBOUCHET.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération présente donc des propositions de dénomination. Ces propositions sont le fruit d'un travail collectif, démocratique et transparent, puisque tous les groupes présents à ce Conseil municipal sont intégrés au processus de dénomination pour décider ensemble de la trace que l'on va laisser à notre patrimoine toponymique sur les murs et dans les bâtiments qui composent notre ville.

Ces propositions sont issues de conseils de quartier et de citoyens. Elles sont le reflet de la richesse de notre ville, ainsi que des valeurs qu'elle porte. Une proposition a émergé, celle d'ancrer dans le patrimoine et dans notre histoire les industries de Villeurbanne et son patrimoine industriel. Cet héritage est également visible par la dénomination que nous vous proposons aujourd'hui avec le nom de Joseph Martinet qui fut imprimeur et résistant.

L'histoire de notre ville est également celle de la diversité et de la diversité des résistances. Nous vous proposons les noms d'Addi Bâ, grand résistant, et de Louis Delgrès, qui fut notamment un fervent abolitionniste. En effet, la nécessité de

résister ne s'est malheureusement pas arrêtée à une période donnée. Elle peut être protéiforme, mais elle est surtout actuelle. Il y a peu, nous entendions dire que Vichy avait sauvé des juifs. Les attaques contre les faits et l'histoire sont légions, les guerres de mémoires prolifèrent. Alors, il nous appartient, notamment par les choix de dénomination, de donner de l'espace à chacun et chacune, de démontrer que le champ mémoriel n'est ni fini ni saturable. Il est la réconciliation du particulier et de l'universel.

Il nous appartient également de faire preuve d'audace et de courage. C'est bien le courage d'hommes et de femmes que ces moissons de dénomination entendent honorer. Le courage de femmes fortes, brillantes, telle que Jeanne Barret, l'aventurière, l'infatigable militante de la paix, Louise Weiss, Gisèle Halimi, avocate des femmes et pourfendeuse de la colonisation, Thérèse Clerc, militante de la cause des femmes qui s'est elle-même émancipée avant d'aider tant d'autres à en faire de même, ou encore Paulette Nardal, femme de lettres, pionnière à la Sorbonne.

Proposer d'inscrire ces noms d'hommes et de femmes dans l'enceinte de notre ville, c'est aussi honorer la défense des droits et la liberté fondamentale. C'est se rappeler l'importance de faire un usage précis de sa liberté de conscience et du service de l'intérêt général. C'est aussi rappeler fortement de manière incessante l'importance du droit à disposer de son corps et de l'actualité de sa défense.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. CHABRIER.- Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons créé cette commission lors d'une délibération il y a deux ans. Nous avons voté dans la foulée une charte de fonctionnement établissant les grands principes de son fonctionnement, comme l'a très bien rappelé notre collègue conseillère déléguée.

La liste de dénominations qui nous est proposée aujourd'hui reflète le travail et le respect de cette charte. Nous saluons bien évidemment les choix qui sont faits et les approuvons sans barguigner. Pourtant, nous souhaiterions avoir des précisions sur certains noms qui n'ont pas été retenus. À ce propos, j'espère que vous excuserez ma collègue Émilie PROST qui ne s'est pas rendue à la dernière commission, faute d'avoir reçu la convocation. C'est un problème technique qu'il faudra peut-être régler, puisque c'est elle qui y représente notre groupe.

Vous avez présenté les choix de cette liste de dénominations comme voulant mettre l'accent sur des personnalités au parcours exemplaire, notamment dans la lutte contre toutes les formes de racisme et pour le droit des femmes. C'est bien évidemment très louable. Nous y souscrivons pleinement, mais pourquoi alors ne pas avoir gardé le nom de Mahsa Amini, l'étudiante iranienne qui a été tuée récemment pour ne pas avoir correctement porté son voile et qui est devenue le symbole de l'insurrection des femmes iraniennes, au-delà d'une grande partie de la société, contre le totalitarisme islamiste du régime des mollahs ?

Nous ne pouvons que soutenir cette proposition, qui semblait être proposée et plébiscitée par les membres de la commission, notamment les plus jeunes. Elle n'a pas pour but de faire référence spécifiquement à un fait d'actualité, mais s'inscrit bien dans

le soutien que la commission entend montrer à la lutte pour le droit des femmes opprimées et victimes de violences à travers le monde.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que Mahsa Amini a été faite citoyenne d'honneur de la Ville de Paris en octobre dernier. Son nom a été proposé par le Conseil de Paris pour être inscrit dans l'espace public parisien. Son retrait est d'autant plus dommage que son nom a été proposé ici pour un pont, dont la construction ne sera terminée qu'en 2024 pour accueillir la future ligne T9, soit dans deux ans. C'est un temps relativement long pour laisser passer l'émotion, puisque c'est le délai souvent considéré comme décent entre le décès d'une personne et l'utilisation de son nom à titre commémoratif. Il a d'ailleurs été choisi par la commission pour que nous puissions aujourd'hui nommer d'une voix le nom de Gisèle Halimi.

Comme le pont sera inauguré en 2024, les deux années étaient tout à fait respectées. À ce propos, il y a un peu plus deux ans, peu de temps avant la création de cette commission, nous en avons parlé dans cette assemblée, nous avons demandé qu'un espace public soit nommé du nom de Samuel Paty, victime du terrorisme islamiste dans les conditions, hélas, que nous connaissons. Vous nous aviez alors répondu que cette commission se chargerait d'étudier les noms à donner aux espaces publics, mais qu'il était préférable d'attendre un certain temps, comme je viens de l'évoquer, avant de donner le nom d'une personne récemment décédée.

Cela fait maintenant deux ans que Samuel Paty a été sauvagement assassiné. Rien ne s'est passé de nouveau par rapport à notre demande. Nous souhaitons donc redemander officiellement à ce que ce nom soit proposé pour un espace public, évidemment à déterminer. Le mieux serait que ce soit en lien avec l'enseignement et l'éducation, même si les collèges relèvent de la compétence de la Métropole.

Même si la Ville a son mot à dire, elle ne décide pas seule. On a voté à la Métropole des dénominations pour les collèges, mais il me semble que nous devons pouvoir trouver un espace public adéquat. De même, nous souhaiterions que le nom de Mahsa Amini soit reproposé dès la prochaine session de la commission de dénomination en 2023 pour envisager que le futur pont puisse porter ce nom.

Je vous remercie de votre attention. Nous votons bien évidemment la délibération, sans aucune hésitation, malgré les questions que nous soulevons.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Katia DUBOUCHET ?

Mme DUBOUCHET. Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole.

Monsieur CHABRIER, pour le problème technique, j'ai eu des échanges avec le collaborateur de votre groupe cette semaine à propos de soucis de mails. En fait, c'est simplement que les invitations à la commission sont envoyées au président de groupe, charge à chaque président de groupe ensuite de choisir quelle personne sera présente pour représenter le groupe au sein de la commission de dénomination. Nous trouvons que c'était plus démocratique de procéder ainsi et de laisser au groupe la possibilité de s'organiser librement.

Ensuite, pour Samuel Paty et Mahsa Amini, je comprends votre empressement. Je pense que nous le comprenons tous. Je pense qu'il est également nécessaire de leur accorder le

respect qui leur est dû, tant dans les luttes qu'ils ont menées que dans la manière dont s'est terminée leur vie et la manière dont cela a pu être récupéré politiquement.

Pour Samuel Paty, vous avez déjà eu une réponse de la commission de dénomination qui ne s'est absolument pas opposée à ce qu'un espace soit dénommé Samuel Paty. Il a simplement été proposé que le lieu qui avait été choisi collectivement fasse l'objet d'une dénomination quand il serait temps qu'elle passe en Conseil municipal, comme c'est le cas pour tous les autres lieux. S'il est important de rendre hommage à Samuel, il est également important de le faire selon les règles qui sont les mêmes pour toutes et tous, notamment pour toutes les grandes figures auxquelles nous rendons hommage.

Pour Mahsa Amini, la lutte des femmes et le droit des femmes à disposer de leur corps sont très importants. Vous pouvez le voir dans la délibération que vous voterez. Vous pouvez également voir que c'est important par la mission transversale laissée à Mme FORT. Il y a tout de même plusieurs questions qui entourent le nom de Mahsa Amini, notamment le nom que nous pourrions discuter en commission. Mahsa est le nom qui lui a été imposée, parce qu'elle était kurde. Est-ce vraiment sous ce nom-là qu'on a envie de lui rendre hommage ? Je ne sais pas. Je pense justement que la commission de dénomination nous permet de prendre le temps de réfléchir aux dénominations pour éviter justement ce genre d'écueil. Son nom n'a pas été exclu. Il faut bien comprendre que le travail de la commission est complexe. Nous devons faire des choix qui sont à peu près tous cornéliens.

Choisir, c'est d'abord renoncer. En l'espèce, pour Mahsa Amini, nous n'avons pas renoncé, mais simplement expliqué qu'il était peut-être préférable de prendre le temps d'en rediscuter pour trouver le lieu adéquat, mais également pour être sûrs de la dénomination exacte pour lui rendre hommage.

Je pense qu'il est important, et je ne peux que vous enjoindre, Monsieur CHABRIER, de respecter le temps que se donne la commission pour faire les choses de la manière la plus respectueuse possible, puisqu'il s'agit d'inscrire des noms qui ont vocation à rester bien plus longtemps que nous au sein de notre ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces éléments qui permettent d'explicitier le lourd travail de cette commission concernant les dénominations. J'espère qu'à l'avenir, nous pourrions tous participer collectivement au groupe de travail et surtout ne pas entacher ses décisions de quelque polémique que ce soit. En tout cas, ce n'est vraiment pas la vocation dans laquelle nous avons constitué cette commission. Ce n'est pas non plus dans cette optique que nous avons proposé à l'opposition d'y participer.

Je crois qu'il est également normal que l'on ait à justifier dans ce Conseil de chacune des décisions que nous prenons. Mme Katia DUBOUCHER vient de le faire parfaitement en phase avec l'ensemble de l'exécutif.

Nous aurons donc l'occasion de reparler de ces deux noms dans de prochains conseils pour affecter à cela les meilleures décisions possibles.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**46 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES A VILLEURBANNE
POUR L'ANNEE 2023 - M. Paul CAMPY**

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur CAMPY, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une délibération annuelle. Chaque année, c'est un peu comme la chemise à carreaux, elle reviendra aux mêmes débats dans 12 mois. En revanche, je voulais apporter quelques précisions, puisque nous nous étions engagés l'année dernière à étudier le bilan des ouvertures dominicales, quels commerces et quelle période.

Il est ressorti de cette étude un premier point : qui ouvre le dimanche ? Ce sont les commerçants du centre-ville. Ils ouvrent sur deux périodes assez importantes pour le commerce. La première est au niveau national, puisque, qu'on le veuille ou non, la période de Noël est une période où tout le monde aime faire plaisir et se faire plaisir. C'est la raison pour laquelle nous avons continué sur cette question des dimanches du mois de décembre. La deuxième tient un peu plus à la spécificité locale, à savoir le dimanche lié à la braderie des Gratte-Ciel qui a lieu en septembre. Ensuite, comme je l'ai dit, les commerces éloignés du centre-ville n'ouvrent pas le dimanche.

C'est simplement pour resituer l'enjeu du débat, à savoir : est-ce que ce sont 7, 8, 9 ou 10 dimanches qui concernent une partie des commerces du centre-ville ?

Voilà en guise d'introduction. Je répondrai aux questions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CAMPY. Pour la première intervention, c'est le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire une explication de vote. Nous avons constaté dans ce rapport que vous êtes revenus sur le nombre d'ouvertures dominicales, à savoir 9 jours, au lieu de 7, si j'ai bien compris et au regard des propos de M. CAMPY. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Nous n'avons pas connaissance du motif de ce changement, mais nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Ensuite, j'ai une intervention conjointe Communiste et Républicain et Villeurbanne insoumise ensemble ! Antoinette BUTET a la parole.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire. Il n'y a aura pas de surprise non plus.

Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, depuis la loi Macron de 2015 qui permet l'ouverture de 12 dimanches par an, les débats relatifs au travail dominical opposent, d'un côté, les tenants de la liberté de faire travailler sans contrainte, qui mettent en avant les gains de compétitivité de l'économie et les gisements d'emploi que recèlerait l'ouverture des commerces le dimanche, et, de l'autre, les défenseurs d'un temps consacré à la sanctification et ceux qui prônent le maintien d'un temps commun consacré à la vie en société et à la famille.

Selon vous, à quel groupe appartenons-nous ? Certainement pas aux premiers, qui invoquent l'évolution de la société, des modes de consommation et la compétition

économique dans un monde globalisé. Ces arguments semblent bien caducs aujourd'hui, alors que nous vivons la fin de l'abondance, les fins de mois difficiles et la fin du rêve d'une croissance éternelle déconnectée des réalités imposées par les limites de la nature. Pour tout dire, la fin d'un monde que nous n'allons certainement pas regretter, dont nous ne serons certainement pas nostalgiques.

Nous ne sommes pas les défenseurs du travail perpétuel. Nous nous rangeons parmi ceux qui défendent la spécificité du repos dominical et les conditions de vie et de travail des salariés amenés à travailler le dimanche. D'aussi loin que nous pouvons remonter, la continuité du travail est frappée d'interdits dans toutes les sociétés humaines, qui ont toutes imposé une période de rupture récurrente et régulière dans les rythmes d'activités. Les Égyptiens, les Babyloniens, les juifs, les chrétiens, et même les Polynésiens ont appelé ce jour tabou : tous ont condamné la volonté de travailler sans rupture.

En 1906, juste après avoir voté la séparation de l'Église et de l'État, c'est la même chambre qui a consacré le dimanche comme norme du jour de repos hebdomadaire. Depuis lors, le repos dominical est donc la norme. C'est l'ouverture qui constitue une dérogation. Ce n'est donc pas à nous de prouver que la norme est bien fondée, ce sont aux partisans de la dérogation d'en prouver la nécessité.

Nous attendions justement une étude démontrant les effets positifs pour les commerces de pouvoir ouvrir 9 dimanches par an. Vous nous avez donné quelques éléments. D'ailleurs, il avait été question d'en réduire le nombre, en passant à 7, mais nous constatons que nous sommes toujours à 9.

Sans surprise, nous allons voter contre cette délibération. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur CAMPY.

M. CAMPY.- Je ne sais pas en quelle année je vais commencer. Pour reboucler avec l'intervention de Mme BUTET sur la question de l'histoire, le travail au noir vient du fait qu'il était interdit de travailler de nuit pour éviter qu'une partie travaille plus qu'une autre et que tout le monde ait le droit d'avoir une nuit de sommeil.

Noir, en anglais, est traduit par *dark*. Je vais revenir sur le premier rapport du début de Conseil municipal sur la Dark City. Je pense très sincèrement que s'il y a un sujet sur lequel il faut se saisir aujourd'hui, je le dis sans doute de manière abrupte, ce n'est pas vraiment la question du travail dominical. Je rappelle que le travail dominical concerne les salariés, c'est-à-dire qu'un artisan qui est tout seul et qui est travailleur non salarié, avec un régime qui n'est pas tout aussi protecteur que celui du salarié, se retrouve à devoir faire ce travail-là. Il peut se retrouver dans une Dark Kitchen où il peut travailler nuit et jour et où l'argent qu'il gagne peut se retrouver ensuite dans d'autres pays.

Je pense que c'est un vrai sujet. En effet, à titre personnel, je préfère mettre mon énergie pour réguler ces activités et que tout le monde puisse travailler, même si, j'en conviens, nous sommes simplement sur une question de nuance et non de position. Bien évidemment, je vous rejoins, je ne suis pas très convaincu de la plus-value des ouvertures dominicales d'un point de vue économique et sociétal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CAMPY. En effet, le choix de cet exécutif est de faire les combats nécessaires qui demandent de se mobiliser, peut-être d'être insuffisamment

volontariste sur la question des dimanches, en tout cas c'est ce que les deux groupes pour lesquels Antoinette BUTET a pris la parole ont évoqué.

Il y a eu une question : pourquoi sommes-nous repassés de 9 à 7 après la commission ? Je veux assumer, avec Paul CAMPY, cette décision. Il m'a semblé, à la fois dans un contexte de crise économique qui touche particulièrement les commerçants et également à la veille de travaux qui modifieront profondément la ville et l'accès aux commerces, qu'il n'était pas très utile d'ajouter une contrainte supplémentaire à l'exercice 2023. Chacun appréciera à sa juste valeur cette décision. En tout cas, c'est celle qui est présentée à notre Conseil. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions. Des votes contre ? Des votes pour ? Le rapport est approuvé.

- Adopté à la majorité (13 contre) -

47 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - BILAN ANNUEL DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE (RAPO) RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT DE POST STATIONNEMENT (FPS) - Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous arrivons à la fin de ce Conseil. Je sais qu'il y a l'odeur alléchante du buffet, je le dis y compris pour celles et ceux qui nous regardent. L'année prochaine, si vous venez, vous pourrez assister au buffet, ce n'est pas uniquement pour les élus du Conseil municipal.

Avant d'ouvrir ce buffet, je voudrais formuler quelques remerciements dans un moment encore un peu solennel. D'abord, aux services municipaux, je m'adresse à la directrice générale des services, mais bien sûr à l'ensemble des agents de la Mairie, qu'ils travaillent en mairie, à l'annexe, aux ateliers municipaux, dans les écoles, crèches et équipements publics, en particulier aux agents qui préparent et assurent le bon déroulé de ces conseils municipaux. Je les remercie pour la qualité de ce travail.

Cette année, alors que la pandémie de Covid-19 devenait un peu plus gérable, nous avons été de nouveau frappés par une crise d'ampleur qui nous oblige à faire preuve d'adaptabilité et de patience. Merci très sincèrement aux agents de la Ville qui font preuve d'une forme de résilience et de réactivité en toutes circonstances qui honore cette ville et la qualité du service rendu à ses usagers et à celles et ceux qui siègent dans cette enceinte.

Je veux remercier également les élus de la majorité qui ne ménagent pas leurs efforts. Une fois par an, il faut tout de même dire du bien des élus de cette majorité, parce qu'ils font un travail important, dans des conditions parfois plus difficiles que prévu, particulièrement dans cette période. Une grande partie d'entre nous et d'entre vous était plutôt nouvelle en politique. Je crois que nous avons toutes et tous appris un peu plus

chaque jour en quoi consiste ce travail. Nous essayons de le faire du mieux possible, en interface avec l'administration et les techniciens.

Je veux également remercier ce soir les élus de l'opposition. C'est pareil, ce ne sera pas tout le temps, mais au moins une fois par an. Leurs interrogations et leurs critiques sont quasiment tout le temps constructives. Je me suis exprimé sur la question de la sécurité. Ils poussent à nous améliorer et à être précis dans nos réponses. Cela contribue par ricochet à améliorer l'information du public. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Sachez que la manière dont vous nous bousculez parfois me semble utile pour l'efficacité de notre action municipale.

On voit également au niveau de notre assemblée qui, malgré les occasionnels coups d'éclat, mais sinon la presse, y compris celle qui reste jusqu'à la fin de ce Conseil, regretterait qu'il n'y ait pas ces échanges qui permettent de mettre en exergue quelques aspérités de nos débats et des textes que nous mettons au vote. Cela génère souvent des débats passionnants lorsque chacun fait preuve d'honnêteté intellectuelle. Je crois qu'au cours de ce Conseil ce soir, c'était particulièrement le cas dans la quasi-totalité de nos échanges.

Je crois que nous pouvons nous féliciter de ne pas offrir un spectacle honteux aux Villeurbannais de débats politiques dans la qualité de nos interventions réciproques, lorsque c'est parfois le cas dans d'autres lieux, qui nous font porter une responsabilité collective sur une forme de décrédibilisation de la fonction politique dans ses différentes approches ou analyses politiques qui s'expriment. Elles sont quasiment tout le temps respectueuses. Le verbe est parfois affûté, jamais trop tranchant et en tout cas jamais gratuit ou mis au service d'une politique spectacle qui lasse les citoyens et dessert les élus.

Il est vrai que le Conseil municipal s'apparente parfois à un théâtre, mais il a été construit ainsi. On ne parle jamais pour sa personne, mais au nom d'un ensemble de personnes, un courant de pensée ou un parti. Cela fait le charme de cette instance particulière. Je suis toutefois attentif au fait que personne ne caricature son voisin ou ne s'enferme dans une posture qui serait contraire à l'intérêt général, donc merci à chacune et chacun d'entre vous de vous montrer aussi vigilant que moi à ce sujet.

Je vous souhaite de passer de joyeuses et sereines fêtes de fin d'année, ainsi que beaucoup de repos pour l'année qui s'annonce, puisque nous avons du pain sur la planche. Je vous souhaite de partager un moment de convivialité à la veille de ces fêtes.

J'espère vous retrouver nombreuses et nombreux demain soir pour l'inauguration du spectacle qui clôturera l'année Capitale française de la culture, Vitale. Je vous invite vraiment à être là demain soir, puisque ce sera l'une des seules fois où il y aura, en plus de la projection, un spectacle vivant, mais je ne peux pas vous en dire plus, donc rendez-vous demain soir.

Bonne soirée à chacune et chacun d'entre vous.

(La séance est levée à 21 heures 42.)